

doc
CA1
EA917
93C33
FRE

Department of Foreign Affairs
and International Trade

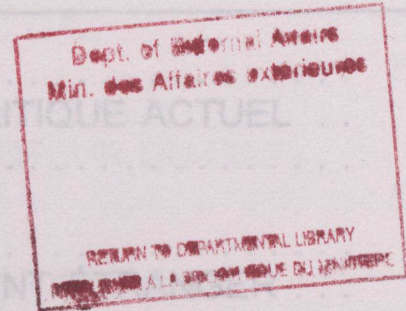
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

CHILI

RAPPORT SUR LE SECTEUR DU PÉTROLE ET LE GAZ



1.1	LE CHILI: NOTES DESCRIPTIVES	1
1.2	CONTEXTES GOUVERNEMENTAL ET POLITIQUE ACTUEL	1
1.3	CARTE DU CHILI	3
2.1	APERÇU DE L'ÉCONOMIE EN 1995	4
2.2	RÉGLEMENTATION DE L'INVESTISSEMENT	6
2.3	L'ALÉNA ET LE NOUVEAU ACCORD COMMERCIAL BILATÉRAL CANADO-CHILIEN	10
2.4	QUESTIONS D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL	11
3.1	LE PÉTROLE ET LE GAZ DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE	14
	RAPPORT SUR LE SECTEUR DU PÉTROLE ET LE GAZ	16
4.1	LE PÉTROLE	16
4.2	EXPLORATION	21
4.3	RAFFINAGE ET FORAGE	22
4.4	INFRASTRUCTURE ET SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION	25
4.5	LOIS ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN VIGUEUR	27
4.6	MESURES INCITATIVES ET RESTRICTIONS À LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE	30
4.7	DÉBOUCHÉS POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES	31
4.8	SOCIÉTÉS OEUVRANT DANS LE SECTEUR - PERSONNES-RESSOURCES	34
5.1	APERÇU DU SECTEUR DU GAZ	37
5.2	GAZ MANUFACTURÉ ET GAZ DE VILLE	41
5.3	PROJETS EN COURS DANS LE SECTEUR DU GAZ NATUREL	42
5.4	OFFRE ET DEMANDE DANS LE SECTEUR DU GAZ NATUREL	44
5.5	AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU GAZ NATUREL	47
5.6	APERÇU DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN	



CHILI

RAPPORT SUR LE SECTEUR DU

PÉTROLE ET LE GAZ

57196859

TABLE DES MATIÈRES

	5.7 POLITIQUES GOUVERNEMENTALES ET CADRE	50
<hr/>		
1.1	LE CHILE; NOTES DESCRIPTIVES	51
1.2	CONTEXTE GOUVERNEMENTAL ET POLITIQUE ACTUEL	1
1.3	CARTE DU CHILI	3
2.1	APERÇU DE L'ÉCONOMIE EN 1995	4
2.2	RÉGLÉMENTATION DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER	6
2.3	L'ALENA ET LE NOUVEL ACCORD COMMERCIAL BILATÉRAL CANADO-CHILIEN	10
2.4	QUESTIONS D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL	11
3.1	LE PÉTROLE ET LE GAZ DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE	14
3.2	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX INTERVENANT DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE	16
4.1	LE PÉTROLE : Aperçu général	18
4.2	EXPLORATION ET EXPLOITATION	21
4.3	RAFFINAGE ET FORAGE	22
4.4	INFRASTRUCTURE ET SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION	25
4.5	LOIS ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN VIGUEUR	27
4.6	MESURES INCITATIVES ET RESTRICTIONS À LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE	30
4.7	DÉBOUCHÉS POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES	31
4.8	SOCIÉTÉS OEUVRANT DANS LE SECTEUR – PERSONNES-RESSOURCES	34
5.1	APERÇU DU SECTEUR DU GAZ	37
5.2	GAZ MANUFACTURÉ ET GAZ DE VILLE	41
5.3	PROJETS EN COURS DANS LE SECTEUR DU GAZ NATUREL	42
5.4	OFFRE ET DEMANDE DANS LE SECTEUR DU GAZ NATUREL	44
5.5	AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU GAZ NATUREL	47
5.6	APERÇU DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL EN AMÉRIQUE LATINE	48

5.6	CARTE DU RÉSEAU DE GAZODUCS DANS LA POINTE SUD DE L'AMÉRIQUE LATINE	50
5.7	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES ET CADRE RÉGLEMENTAIRE LIÉS AU SECTEUR DU GAZ	51
5.8	DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX	52
5.9	LISTE DE PERSONNES-RESSOURCES DANS LES ENTREPRISES OEUVRANT DANS LE SECTEUR DU GAZ NATUREL	55
ANNEXE 1	PROJETS D'EXPLORATION EN COURS DE L'ENAP	57
ANNEXE 2	CONTRATS SPÉCIAUX D'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE	60
ANNEXE 3	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ACTUELLEMENT EN SERVICE	62
ANNEXE 4	VENTES ET BÉNÉFICES DES PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LE SECTEUR DU PÉTROLE ET DU GAZ NATUREL	64
RÉFÉRENCES	65

Le nord de Chili (régions I à IV), où l'on trouve des déserts parmi les plus arides du monde, regorge de gisements minéraux (cuivre, or, soufre, phosphates, nitrates, etc.). La région y est également une activité économique importante. La plaine centrale (régions V à X) est démographiquement la plus nombreuse et abrite l'essentiel du développement industriel et agricole. Son climat est particulièrement favorable à l'exploitation forestière et à l'élevage. L'élevage des bovins et des ovins est la principale industrie de l'extrême sud (régions XI et XII), dont la plus grande île est la Terre de Feu. On y extrait un peu de gaz naturel, mais surtout du pétrole.

1.2 CONTEXTE GOUVERNEMENTAL ET POLITIQUE ACTUEL

Le Chili traverse les fruits d'un train de réformes économiques entreprises au milieu des années soixante-dix et aujourd'hui bien consolidées et légitimées par la démocratie. Le consensus politique au sujet de la nécessité de maintenir et de renforcer les principes de la liberté des marchés est une garantie de première force contre d'éventuels revirements de stratégie, dont le développement économique du pays a souffert dans le passé.

1.1 LE CHILI: NOTES DESCRIPTIVES

La république du Chili est composée d'une longue bande de terre qui s'étend sur 4 320 kilomètres le long de la côte sud-ouest de l'Amérique du Sud. Le Chili est l'un des plus longs pays du monde, mais il n'a que de 96 à 400 kilomètres de largeur, pour une superficie totale de 757 000 kilomètres carrés. La cordillère des Andes le borde à l'est et l'océan Pacifique, à l'ouest; le Pérou est son voisin du nord, tandis que la Bolivie et l'Argentine marquent sa frontière orientale. L'extrême sud du pays, formé de nombreuses îles, aboutit au cap Horn.

De tous les pays sud-américains, le Chili est celui dont l'économie se développe le plus rapidement. Son PIB a atteint 52,2 milliards de dollars US en 1994, connaissant l'année suivante une croissance de 8,2 %. L'inflation, qui s'est élevée à 8,2 % en 1995, a été relativement maîtrisée et devrait être circonscrite à 6,5 % d'ici la fin de 1996. La population du Chili avoisine les 13,2 millions d'habitants; elle est composée à 92 % de personnes d'origine européenne (« mestizo ») et à 7 % d'autochtones. Le catholicisme y est la religion la plus répandue (avec 89 % des fidèles), mais on y trouve également des minorités protestante, musulmane et juive.

Au plan géographique, le Chili se répartit en quatre grandes régions : le Nord, désertique, qui représente le quart du pays, le secteur des hautes montagnes andines, la plaine centrale et, au sud, la région des lacs et des îles. En vue de décentraliser la gestion des ressources naturelles connues et à découvrir, le pays a été divisé en treize régions; l'une de celles-ci, dite « région métropolitaine », est composée de Santiago, la capitale, et de sa zone environnante.

Le nord du Chili (régions I à IV), où l'on trouve des déserts parmi les plus arides du monde, regorge de gisements minéraux (cuivre, or, soufre, phosphates, nitrates, etc.). La pêche y est également une activité économique importante. La plaine centrale (régions V à X) est démographiquement la plus nombreuse et abrite l'essentiel du développement industriel et agricole. Son climat est particulièrement favorable à l'exploitation forestière et à l'agriculture. L'élevage des bovins et des ovins est la principale industrie de l'extrême sud (régions XI et XII), dont la plus grande île est la Terre de Feu. On y extrait un peu de gaz naturel, mais surtout du pétrole.

1.2 CONTEXTE GOUVERNEMENTAL ET POLITIQUE ACTUEL

Le Chili recueille les fruits d'un train de réformes économiques entreprises au milieu des années soixante-dix et aujourd'hui consolidées et légitimées par la démocratie. Le consensus politique au sujet de la nécessité de maintenir et de renforcer les principes de la liberté des marchés est une garantie de première force contre d'éventuels revirements de stratégie, dont le développement économique du pays a souffert dans le passé.

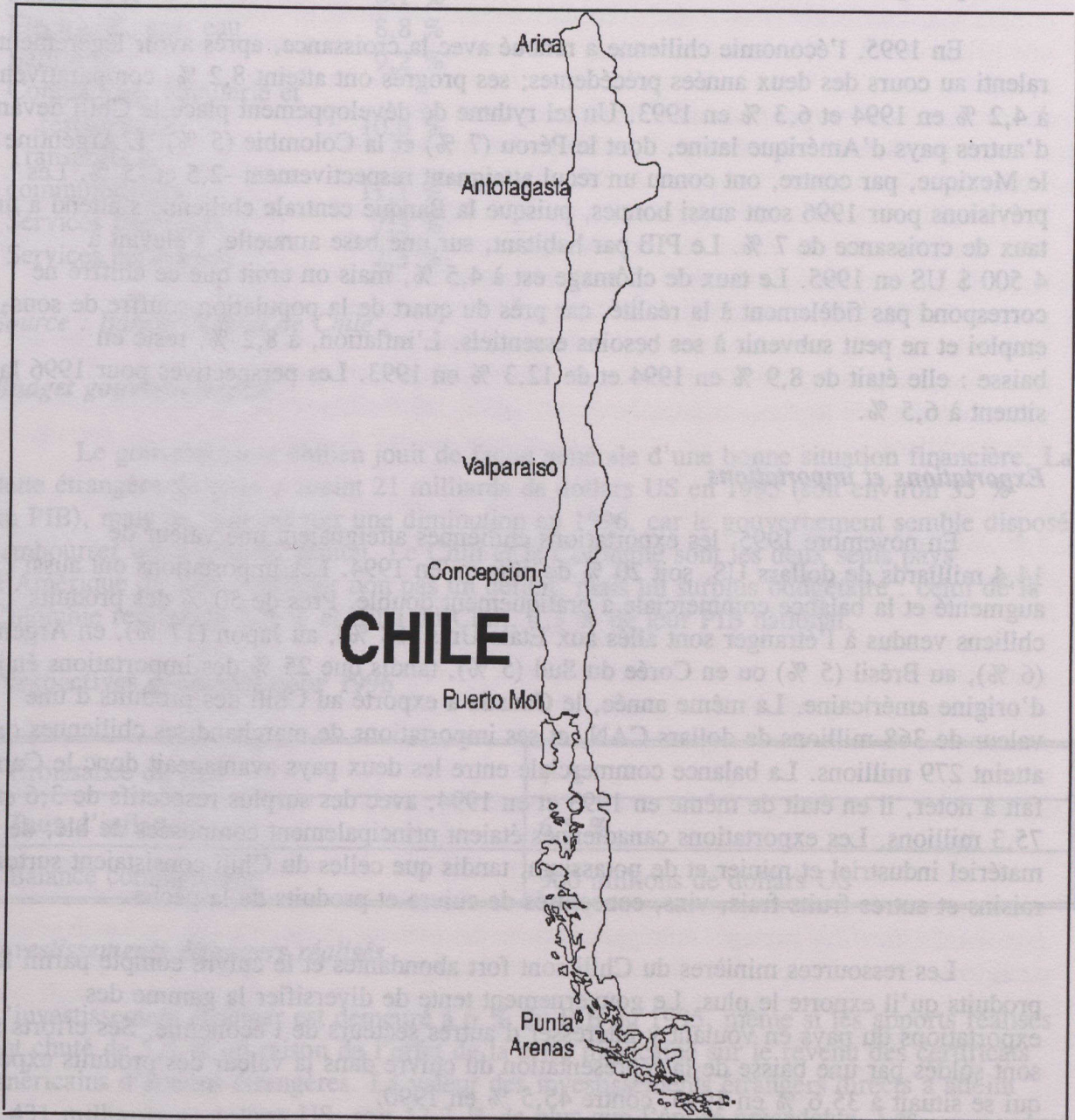
Le retour du Chili à la démocratie s'est amorcé lors de l'élection d'un gouvernement de transition dirigé par le président Patricio Aylwin et s'est achevé sur la réussite du scrutin général du 11 décembre 1993, où le chef actuel de l'État, Eduardo Frei, a recueilli 58 % des voix. Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, le 11 mars 1994, le président Frei et la coalition de centre-gauche *Concertación Nacional* ont protégé avec succès la nette majorité dont ils disposent à la Chambre des députés. Le scrutin général a maintenu, au Congrès, l'équilibre général des forces entre la coalition ministérielle et l'opposition.

Les règles fondamentales des affaires politiques et économiques sont dérivées du cadre constitutionnel établi en 1980, sous le régime militaire maintenant aboli. La constitution chilienne maintient la séparation traditionnelle des pouvoirs entre les bras exécutif, législatif et judiciaire de l'État (quoique l'exécutif dispose de compétences plus étendues dans certains domaines législatifs, dont l'impôt). Elle fixe aussi les principes de base de l'activité économique dans le secteur privé et de la fiscalité et elle cerne le rôle de la Banque centrale, tout en faisant clairement du libre marché la pierre d'assise du développement de l'économie.

Les politiques du gouvernement Frei s'inscrivent toujours dans le prolongement de celles de l'administration Aylwin. Le président, un homme d'affaires de tendance légèrement plus centriste que son prédécesseur, a promis de diriger la campagne contre la pauvreté et en fait grand état. Les principaux problèmes auxquels s'attaque actuellement le pays touchent notamment à l'éducation, aux soins de santé et à l'amélioration des infrastructures. Le président Frei a laissé savoir qu'il n'agirait qu'en présence d'un large consensus, ce qui est de bon augure pour les six années de son mandat, du point de vue de la stabilité.

En somme, la transition politique entreprise par le Chili depuis six ans se solde par un grand succès. La démocratie et la liberté des marchés se consolident, grâce à la concertation de tous les segments importants de la société. Les forces en présence, aussi bien dans la coalition gouvernementale que dans l'opposition, ont fait de grands efforts de collaboration et, dans bien des cas (réforme de la fiscalité, des lois du travail, etc.) en sont arrivées à une position commune. En dernière analyse, la stabilité politique et les mesures de libéralisation des marchés ont toutes grandement contribué à la prospérité économique du pays, à affirmer la présence du Chili sur la scène internationale et à rendre le pays attrayant pour les investisseurs étrangers.

1.3 CARTE du Chili



2.1 APERÇU DE L'ÉCONOMIE EN 1995

Statistiques générales

En 1995, l'économie chilienne a renoué avec la croissance, après avoir légèrement ralenti au cours des deux années précédentes; ses progrès ont atteint 8,2 %, comparativement à 4,2 % en 1994 et 6,3 % en 1993. Un tel rythme de développement place le Chili devant d'autres pays d'Amérique latine, dont le Pérou (7 %) et la Colombie (5 %). L'Argentine et le Mexique, par contre, ont connu un recul atteignant respectivement -2,5 et -5 %. Les prévisions pour 1996 sont aussi bonnes, puisque la Banque centrale chilienne s'attend à un taux de croissance de 7 %. Le PIB par habitant, sur une base annuelle, s'élevait à 4 500 \$ US en 1995. Le taux de chômage est à 4,5 %, mais on croit que ce chiffre ne correspond pas fidèlement à la réalité, car près du quart de la population souffre de sous-emploi et ne peut subvenir à ses besoins essentiels. L'inflation, à 8,2 %, reste en baisse : elle était de 8,9 % en 1994 et de 12,3 % en 1993. Les perspectives pour 1996 la situent à 6,5 %.

Exportations et importations

En novembre 1995, les exportations chiliennes atteignaient une valeur de 14,4 milliards de dollars US, soit 20 % de plus qu'en 1994. Les importations ont aussi augmenté et la balance commerciale a pratiquement doublé. Près de 50 % des produits chiliens vendus à l'étranger sont allés aux États-Unis (18 %), au Japon (17 %), en Argentine (6 %), au Brésil (5 %) ou en Corée du Sud (5 %), tandis que 25 % des importations étaient d'origine américaine. La même année, le Canada a exporté au Chili des produits d'une valeur de 368 millions de dollars CAN, et ses importations de marchandises chiliennes ont atteint 279 millions. La balance commerciale entre les deux pays avantagait donc le Canada; fait à noter, il en était de même en 1993 et en 1994, avec des surplus respectifs de 3,6 et de 75,3 millions. Les exportations canadiennes étaient principalement composées de blé, de matériel industriel et minier et de potassium, tandis que celles du Chili consistaient surtout en raisins et autres fruits frais, vins, concentrés de cuivre et produits de la pêche.

Les ressources minières du Chili sont fort abondantes et le cuivre compte parmi les produits qu'il exporte le plus. Le gouvernement tente de diversifier la gamme des exportations du pays en voulant y intéresser d'autres secteurs de l'économie. Ses efforts se sont soldés par une baisse de la représentation du cuivre dans la valeur des produits exportés qui se situait à 35,6 % en 1995, contre 45,5 % en 1990.

L'économie du Chili repose essentiellement sur neuf secteurs qui, en 1995, contribuèrent au PIB dans les proportions suivantes :

Pêche	5,8 %
Mines	4,9 %
Fabrication	6,1 %
Électricité, gaz, eau	8,8 %
Bâtiment	9,2 %
Commerces, hôtellerie et restauration	10,6 %
Transports et communication	11,1 %
Services financiers	7,3 %
Services personnels	2,3 %

Source : Banco Central de Chile

Budget gouvernemental

Le gouvernement chilien jouit de façon générale d'une bonne situation financière. La dette étrangère du pays a atteint 21 milliards de dollars US en 1995 (soit environ 35 % du PIB), mais on peut prévoir une diminution en 1996, car le gouvernement semble disposé à rembourser une partie du capital. Le Chili et la Colombie sont les deux seuls pays d'Amérique du Sud à afficher non pas un déficit, mais un surplus budgétaire : celui de la Colombie représente 1,5 % et celui du Chili, 4,3 % de leur PIB national.

Perspectives générales pour 1996

Croissance du PIB	7 %
Taux d'inflation	6,5 %
Balance commerciale	900 millions de dollars US

Investissements étrangers réalisés

L'investissement étranger est demeuré à 6 % du PIB en 1995, même si les apports réalisés ont chuté de 5,5 % en raison de l'effet de la crise mexicaine sur le revenu des certificats américains d'actions étrangères. La valeur des investissements étrangers directs a atteint 3,431 milliards de dollars US, soit 17,3 % de plus que l'année précédente. Les investissements autorisés se sont chiffrés à 5,962 milliards, une augmentation de 1,04 %; de cette somme, 4,034 milliards devaient aller à de nouveaux projets et 1,928 milliard s'ajouter à des mises de fonds antérieures. Tous ces capitaux se répartissaient ainsi : 3,916 milliards au secteur minier, 1,069 milliard à celui des services et 458,5 millions à l'industrie.

Voici un sommaire de l'origine de ces investissements : l'Amérique du Nord a réalisé des mises de fonds totalisant 1,935 milliard de dollars US (en vertu du décret législatif 600), pour une augmentation de 29,8 % sur l'année précédente; de cette somme, 1,534 milliard de dollars sont venus des États-Unis (en hausse de 53,7 %) et 401,2 millions du Canada (pour une baisse de 18,7 %). La même région a fourni au Chili 3,128 milliards en investissements autorisés, soit 37,4 % de moins qu'en 1994. À ce chapitre, la participation canadienne s'est accrue de 199,4 % (pour atteindre 2,013 milliards) et était principalement destinée aux secteurs de l'énergie et des mines, tandis que celle des États-Unis, en baisse de 74,2 %, totalisait 1,114 milliard. L'apport de l'Amérique latine et des Antilles s'est élevé à 207,7 millions de dollars US, en hausse de 47,3 %, et des mises de fonds supplémentaires de 518,9 millions ont été autorisées, ce qui représente une amélioration de 222 % par rapport aux 161 millions investis en 1994. Les investissements de la CEE ont baissé de 6,6 %, passant de 573,9 à 535,9 millions de dollars US, mais les apports de capitaux autorisés ont monté de 52,3 %, pour atteindre 525 millions. L'Europe dans son ensemble a réalisé des investissements totaux de 576 millions de dollars US au Chili (pour une baisse de 14,8 %), mais ses mises de fonds autorisées ont augmenté de 25,4 %, pour se chiffrer à 556,5 millions.

2.2 RÉGLEMENTATION DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Dans la constitution chilienne, les rôles dévolus respectivement à l'entreprise privée et à l'État partent du principe de la liberté d'entreprise. Celle-ci est définie de la manière suivante à l'article 19, numéro 21 du document : « *le droit de développer toute activité économique qui ne nuit ni à la morale, ni à l'ordre public ni à la sécurité du pays et qui respecte les normes qui la régissent* ».

L'investissement étranger est régi par le décret législatif 600

Le ferme engagement qu'a pris le Chili en faveur d'une économie de libre marché se retrouve dans le décret législatif qui régit l'investissement étranger. Le décret 600, qui favorise l'afflux des capitaux étrangers, est une loi très simple qui est fondée sur le principe de la non-discrimination entre les investisseurs étrangers et locaux et sur la transparence dans le traitement des demandes. Il garantit l'accès au marché officiel aux investisseurs qui désirent rapatrier leurs capitaux ou leurs bénéfices et leur accorde des exonérations spéciales d'impôt et de droits de douane.

En vertu de ce décret, les investisseurs étrangers, qu'il s'agisse de particuliers, de sociétés ou autres organismes, peuvent faire entrer des capitaux au Chili sous la forme de devises entièrement convertibles, d'actifs corporels ou de technologies éventuellement capitalisables et de prêts liés à des projets d'investissement. L'autorisation d'une mise de fonds étrangère faite conformément au décret prend la forme d'un contrat entre l'investisseur et l'État chilien, qui ne peut accepter d'apports de capitaux représentant moins de 30 % de l'investissement total, ni de crédits connexes en représentant plus de 70 %.

Comme les droits et garanties octroyés à l'investisseur étranger sont inscrits dans le contrat, ils ne peuvent être abrogés pendant la durée de celui-ci, même après l'adoption d'une loi contenant des dispositions contraires. Le contrat ne peut être modifié qu'avec l'accord des deux parties.

La demande d'autorisation doit être soumise au Comité d'examen de l'investissement étranger, seule instance habilitée par la loi à permettre l'entrée de capitaux étrangers en vertu du décret législatif 600 et à établir les conditions des contrats pertinents. Le Comité est une institution très souple, dont les formalités sont simples.

Le contrat fixe les conditions auxquelles l'entrée des capitaux est permise; la période prévu est d'au plus huit ans pour le secteur minier et d'au plus trois ans pour les autres.

L'investisseur étranger peut rapatrier ses capitaux au bout d'un an après la date de leur entrée au Chili. Les bénéfices peuvent être rapatriés en tout temps sans aucune restriction, une fois les impôts chiliens acquittés.

Dans le cas de projets de plus de 50 millions de dollars US destinés à l'industrie de la fabrication ou de l'extraction des ressources, il est possible de conserver à l'étranger, en tout ou en partie, les revenus provenant de l'exportation en vue soit de compenser les dépenses, soit de rapatrier des capitaux ou des bénéfices, mais cette éventualité doit être prévue dans le contrat.

Chapitre XIV du Recueil de la réglementation des changes de la Banque centrale

Ces dispositions s'appliquent aux particuliers, aux entreprises ou autres organismes qui font entrer des capitaux au Chili sous la forme de devises inscrites auprès de la Banque centrale. Celle-ci délivre un certificat lors de l'inscription. Cette formalité ne s'applique qu'aux entrées de devises.

Les investisseurs ainsi inscrits peuvent rapatrier leurs capitaux ou leurs bénéfices conformément aux dispositions pertinentes du Règlement de la Banque centrale en vigueur lors de la conversion des devises en monnaie locale. Le rapatriement du capital n'est possible qu'au bout d'un an. Les bénéfices peuvent être rapatriés en tout temps, sans contrainte quant à leur montant.

Traitement fiscal de l'investisseur étranger selon le décret 600

L'investisseur étranger qui conclut un contrat avec la République du Chili aux termes de la Loi sur l'investissement étranger peut choisir d'être imposé à l'un des deux taux fixes qui y sont prévus. Le premier de ces taux, invariable et d'application générale, est de 42 %

pour une période de dix ans et l'investisseur y est assujéti dès le début de l'exploitation de l'entreprise.

Ce taux de 42 % comprend l'impôt de première catégorie de 15 % que doit verser annuellement l'entreprise et qui est semblable à celui que prévoit le régime général d'imposition.

L'investisseur qui choisit ce modèle tout en étant associé ou actionnaire de l'entreprise doit acquitter un impôt supplémentaire de 27 % sur les dividendes ou bénéfices reçus, de façon à compléter les 42 % mentionnés précédemment. La succursale ou l'agence de représentation d'une entreprise étrangère doit également verser cet impôt supplémentaire sur les gains retirés ou remis à son siège social à l'étranger. L'impôt de première catégorie ne peut donner droit à aucun crédit fiscal.

L'investisseur peut plutôt choisir d'être imposé à un taux général fixe de 40 %. En cas, il est assujéti à un taux progressif en plus du taux de base fixe. Le taux progressif varie selon le rapport qui existe entre les montants reçus et la moyenne du capital détenu par l'entreprise au cours d'une période donnée; la loi prévoit un barème complet.

L'investisseur peut renoncer aux droits que lui confère la Loi sur l'investissement étranger et décider plutôt de s'assujéti au régime général d'imposition; en l'occurrence, il devra se soumettre aux modifications de la législation fiscale, mais assumera alors les droits, options et obligations des investisseurs chiliens. La renonciation aux taux fixes est irrévocable.

Incentifs régionaux et zones franches

Les régions isolées ont droit à différents régimes fiscaux d'exception, qui prévoient des exemptions (au titre de l'impôt sur le revenu, des droits de douane, de la TVA, etc.), des primes et des subventions, qui visent à promouvoir l'activité économique dans les régions en cause.

D'autre part, depuis 1995, des zones franches ont été établies dans le nord et le sud du pays, soit dans les villes de Iquique et de Punta Arenas. Les marchandises importées sont exemptées de la TVA et des droits de douane tant qu'elles y demeurent. Les zones franches peuvent servir à diverses fins (entreposage, expositions, emballage, vente, fabrication, assemblage, etc.). Les ventes qui y sont réalisées et les services qui y sont dispensés sont exemptés de la TVA et le revenu engendré n'est pas assujéti à l'impôt de première catégorie. Les impôts personnels et supplémentaires ne sont toutefois pas réduits. Les investisseurs qui n'utilisent pas ces zones pour l'importation sont frappés d'un impôt de 11 % et d'une TVA de 18 %.

Ratio d'endettement

Le ratio d'endettement n'a aucune incidence sur le traitement fiscal. Le Comité d'examen de l'investissement étranger peut néanmoins exiger qu'il soit maintenu dans des limites raisonnables.

L'investissement étranger au Chili

Investissements étrangers réalisés (en millions de dollars US)

	Apports liés au capital en vertu du décret 600 (A)	Prêts en vertu du décret 600 (B)	Apports totaux selon le décret 600 (A + B)	Apports de capital en vertu du chap. XIV (C)	Apports totaux (A + C)	Certif. am. d'act. étrang. (D)	Apports totaux (A + C + D)	Invest. totaux Capitaux et prêts
1990	511,1	808,8	1 319,9	35,7	546,8	105,2	652,0	1 460,8
1991	571,2	409,4	980,6	93,4	664,6	8,9	673,5	1 082,9
1992	688,7	306,9	995,5	149,8	838,5	331,7	1 170,2	1 477,1
1993	893,1	832,3	1 725,4	204,2	1 097,3	821,6	1 918,9	2 751,2
1994	1 541,4	976,5	2 517,0	407,1	1 948,5	1 643,5	3 592,0	4 568,5
1995	1 801,5	1 219,9	3 021,4	409,6	2 211,1	886,1	3 097,2	4 371,1
Janv.- déc. 1994	1 541,4	976,5	2 517,9	407,1	1 948,5	1 643,5	3 592,0	4 568,5
Janv.- déc. 1995	1 801,5	1 219,9	3 021,4	409,6	2 211,1	886,1	3 097,2	4 371,1
Augm. en %	16,9	24,9	20,0	0,6	13,5	-46,1	-13,8	-5,5

Source : Banque centrale du Chili

Comité d'examen de l'investissement étranger

Depuis 1990, les efforts faits par le Chili pour attirer les investisseurs étrangers vers tous les secteurs de son économie lui ont permis d'accumuler 24,6 milliards de dollars US en investissements réalisés en vertu du décret législatif 600, pour une moyenne de près de 4,1 milliards par année. En 1995, pendant que les nouveaux prêts et apports liés au capital autorisés conformément au décret et au chapitre XIV restaient en hausse, les investissements totaux réalisés plafonnaient cependant à 4,3 milliards, soit un déclin de 5,5 % par rapport à l'année précédente. L'origine de cette baisse viendrait de la chute de 46,1 % des investissements en certificats américains d'actions étrangères constatée à la suite de la crise boursière mexicaine de 1994.

2.3 L'ALENA ET LE NOUVEL ACCORD COMMERCIAL BILATÉRAL CANADO-CHILIEN

La déclaration des chefs d'État à l'issue du sommet de Miami, en décembre 1994, donnait plus de corps à la possibilité que le Chili accède à l'ALENA. Ce dernier comporte les dispositions principales suivantes : i) l'élimination des droits de douane et des barrières (même non tarifaires) au commerce entre les parties; ii) la mise en place d'un mécanisme transparent de règlement des différends; iii) l'octroi du traitement national aux investisseurs originaires des pays signataires; iv) la libéralisation de certains secteurs auparavant protégés comme les services bancaires et les télécommunications et v) l'ajout du secteur des services. Certains domaines, chez chacun des partenaires, sont exclus de la portée de l'ALENA (culture au Canada, radiodiffusion aux États-Unis, pétrole au Mexique). En juin 1995, les ministres délégués par les trois signataires ont annoncé, en collaboration avec le Chili, le début du processus d'accession de ce dernier. Plusieurs rencontres quadrilatérales de négociations se sont tenues entre juillet et septembre 1995.

Cependant, vers la fin de l'année, ces discussions ont été reportées à une échéance indéterminée en raison de controverses politiques internes aux États-Unis. C'est pourquoi le Canada et le Chili, dans le but de soutenir le mouvement vers la libéralisation des marchés et de consolider leurs relations économiques, ont convenu d'étudier la possibilité de conclure un accord commercial bilatéral provisoire afin de préparer la voie à l'accession du Chili à l'ALENA dans une compatibilité totale avec les obligations qu'impose actuellement cette entente. Des délégations formées par les deux pays ont échangé des propositions relatives à l'accès aux marchés, à l'investissement, au commerce, aux produits et services et aux autres champs d'application de l'ALENA. Le Canada est intéressé à conclure un accord de réciprocité fiscale avec le Chili et il est tout probable que l'entente bilatérale comprendra un volet de protection de l'investissement étranger. La deuxième ronde de négociations a eu lieu à Ottawa en février 1996; la troisième devrait se tenir à Santiago, à la fin du mois de mars.

Le secteur chilien de l'énergie et le commerce bilatéral

Le Canada, qui exporte beaucoup de produits liés à l'énergie (ses ventes à l'étranger ont atteint 16 milliards de dollars US en 1991), s'intéresse de près à la libéralisation de ce secteur. Comme c'est déjà chose pratiquement acquise au Chili, on ne prévoit guère de conflits à ce sujet lors des négociations bilatérales.

Comme nous l'avons déjà indiqué, c'est le marché qui détermine les prix de tous les produits, sauf là où il existe un monopole naturel. C'est notamment le cas de l'électricité, régie par une réglementation claire où les prix sont établis en fonction du coût marginal. L'investisseur étranger est bien accueilli dans tous les sous-secteurs et le seul obstacle au commerce réside dans les droits de douane, qui sont fixés au taux régulier de 11 %.

La seule ombre au tableau se trouve dans la constitution chilienne, aux termes de laquelle l'État est seul propriétaire de tous les gisements d'hydrocarbures. De ce fait,

l'intervention privée dans l'exploration et l'exploitation des champs nécessite l'obtention d'un bail consenti par l'État. Il est toutefois peu probable que cette contrainte soit source de conflits dans les négociations, pour les raisons suivantes : d'une part, le système des baux est transparent et assorti de nombreux incitatifs et il attire déjà des sociétés étrangères, dont la canadienne EUROCAN. D'autre part, le système chilien est beaucoup moins contraignant que celui du Mexique, où la société publique PEMEX a compétence totale dans virtuellement tous les volets du secteur (exploration, exploitation, raffinage, traitement et transport des ressources). Troisièmement, au Canada même, ce sont les gouvernements provinciaux qui sont propriétaires des ressources énergétiques. Enfin, les contraintes en matière de propriété visent le secteur des hydrocarbures, qui n'est pas le plus attrayant au Chili.

2.4 QUESTIONS D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Le Chili a dans le passé signé plusieurs ententes internationales dans le domaine environnemental (accord de Bâle sur les déchets toxiques en 1989, accords de Washington et de Madrid sur l'Antarctique en 1959 et 1991, accord de Montréal sur la couche d'ozone, 14 accords sur la faune et la flore marines, accord des Nations Unies lors du sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro, au Brésil); il n'empêche que sa préoccupation authentique pour l'environnement, notamment à l'égard de la pollution atmosphérique à Santiago et de la contamination des eaux bordant ses stations balnéaires de la côte, est d'assez fraîche date. Les normes chiliennes, dans bien des domaines, se comparent à celles du Canada et des États-Unis (elles sont particulièrement complètes en ce qui concerne l'eau potable, les effluents industriels, les émissions de sources fixes et mobiles et la qualité de l'air), mais les spécialistes et les autorités s'entendent en général pour souligner d'importantes lacunes au plan de l'exécution et de la coordination.

La portée de la législation chilienne actuelle est très large, car il s'agit de lois-cadres. La constitution de 1980 donne à chacun le droit de vivre dans un environnement sans pollution. Pour faire valoir ce droit, il faut s'adresser aux tribunaux. Les compétences et obligations gouvernementales en matière d'environnement sont réparties entre plus de 70 services publics. La Commission environnementale nationale (CONAMA) et les Conseils régionaux de l'environnement (COREMA) sont les institutions publiques chargées d'étudier et de résoudre les problèmes environnementaux. La CONAMA, qui disposait en 1994 d'un budget huit fois supérieur à celui de 1993, soit de 8,4 millions de dollars US, travaille dorénavant de concert avec les services environnementaux d'autres ministères, notamment ceux des Mines et de l'Agriculture.

En ce qui concerne les concentrations tolérables de produits chimiques, c'est le décret 185, adopté en 1991, qui réglemente les émissions de SO₂ (anhydride sulfureux) et de certaines substances d'origine minière, métallurgique ou autre dans les petites régions urbaines. Pour 1997, le décret a fixé, dans la région de Santiago, un objectif de 53 microgrammes au mètre cube. Comme les centrales thermiques émettent du soufre, elles

doivent se conformer à la réglementation et acquérir du matériel moins polluant et des systèmes de surveillance qui nécessitent des investissements.

Plus récemment, soit en mars 1994, le Congrès a adopté une loi-cadre pour la protection de l'environnement (loi 19300), qui a été promulguée par le gouvernement Aylwin à la fin de son mandat. Cette loi établit un modèle en vue de la conception future de la législation environnementale. Elle traite de cinq sujets : les études d'impact environnemental, les normes de qualité, les normes relatives aux émissions, les programmes de prévention et les normes de conservation. Quoique la loi ait pris effet, les normes qu'elle doit instituer font encore l'objet de discussions. Elle exige que tout projet comportant des émissions, des dangers pour la santé ou le déplacement de populations donne lieu à la réalisation d'une étude d'impact qui sera soumise à la CONAMA ou au COREMA compétent. L'étude doit se prononcer sur la compatibilité du projet avec les normes actuellement en préparation et préciser les mesures qui devront être prises pour prévenir ou atténuer les dommages environnementaux.

Contrairement aux longs codes environnementaux adoptés ailleurs en Amérique latine, la loi 19300 ne fixe pas les niveaux d'émissions acceptables, mais autorise la CONAMA à établir des normes et à les réviser tous les cinq ans. La CONAMA a entrepris des discussions avec le Canada, l'Agence de protection environnementale des États-Unis (EPA) et l'Union européenne dans le but de vérifier si des modèles étrangers pourraient être appliqués chez elle. Elle a récemment signé, avec le Canada, un protocole d'entente portant sur les problèmes, les normes et la réglementation qui feront l'objet de consultations ultérieures. Il est aussi bon de savoir que l'article 24 de la loi 19300 autorise le président du pays à instituer par décret toutes les normes susmentionnées.

La loi-cadre est le premier document légal à prévoir une approche systématique en vue du règlement des problèmes environnementaux au Chili. Jusqu'à son adoption, divers décrets présidentiels visant des sources précises de pollution avaient incité l'industrie, dont certains puissants secteurs exportateurs (cuivre, pâte de bois, farine de poisson), à consacrer depuis quatre ans près de 1,2 milliard de dollars US à la décontamination de l'environnement. Les fonderies de cuivre qui, avec aux premiers rangs les sociétés publiques Codelco et Enami, vomissent suie, arsenic et anhydride sulfureux depuis des décennies, ont été celles qui ont dépensé le plus. La Codelco estime qu'il pourrait lui en coûter pas moins d'un milliard de dollars US pour cesser de polluer; sa division de Chuquicamata compte à elle seule investir 23 millions de dollars d'ici l'an 2000.

La loi fait aussi appel à la participation active des collectivités locales dans l'examen des études d'impact environnemental. La Gazette officielle peut les publier toutes et donner ainsi accès à tout document de ce genre présenté à la CONAMA et aux instances régionales. Les particuliers, les regroupements et les fonctionnaires peuvent intenter des poursuites afin que les industries polluantes soient passibles d'amendes, forcées de restreindre leurs émissions ou de fermer leurs portes, et même de réparer les dommages infligés à l'environnement. Vu l'extrême jeunesse du mouvement écologiste au Chili, on ne sait pas

encore quelles conséquences ce droit aura dans la réalité. La nouvelle loi permettra peut-être d'améliorer la situation environnementale, mais il faudra consentir des efforts financiers soutenus pour assortir ses dispositions d'un pouvoir d'exécution efficace.

Imputabilité des dommages environnementaux

La loi-cadre sur la protection de l'environnement souscrit au principe du *pollueur-payeur*, qui répartit les responsabilités en cas de gestes nuisibles au patrimoine environnemental. En premier lieu, quiconque cause des dommages à l'environnement doit les réparer à ses propres frais, en plus de verser les indemnités prévues par la loi. À cet égard, celle-ci définit ce qu'elle entend par *mesures environnementales*, cette expression désignant les gestes visant à compenser financièrement les effets d'un dommage environnemental et à le réparer. Elle établit en outre les pénalités auxquelles s'exposent les auteurs de tels dommages.

Activité	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Industrie et exploitation minière	10	15	20	25	30	35	40
Transport	5	10	15	20	25	30	35
Autres	85	75	65	55	45	35	25

Source : Balance National de Énergie 1974-1980, Commission National de Énergie, 1984.

Le pétrole est de loin la plus importante source d'énergie. À l'heure actuelle, le Chili importe 42 % de l'énergie dont il a besoin sous forme de pétrole brut, de combustibles liquides et de charbon. Le gouvernement et l'entreprise privée se concentrent en ce moment pour établir un nouveau plan stratégique de l'énergie, qui s'étend sur les dix prochaines années et doit viser à développer les ressources nationales en matière de consommation en attendant le développement de nouvelles sources comme l'hydro-électricité, les énergies éoliennes et le charbon et l'énergie géothermique, tout en encourageant l'importation de gaz des pays voisins. Le plan vise également la production d'une utilisation rationnelle de l'énergie et mieux en place des politiques relatives à l'approvisionnement à l'intérieur des utilisations, afin d'éviter un gaspillage supplémentaire de ressources et les problèmes qui en découlent. Le secteur énergétique chilien se démarque par son investissement dans l'organisation de la demande que dans l'organisation des sous-sécteurs et dans le secteur de production. La production et le transport de l'électricité sont toujours les secteurs les plus importants, mais l'énergie est utilisée de manière plus rationnelle.

Comisión Nacional de Energía, 1974-1980 Chile, Comisión Nacional de Energía (CNE), Santiago, Chile.

On trouvera des données complètes sur la production et la consommation d'énergie dans Balance National de Énergie 1974-1980 Chile, Comisión Nacional de Énergie.

3.1 LE PÉTROLE ET LE GAZ DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE¹

Le secteur de l'énergie est l'un des plus dynamiques de l'économie chilienne. Les données les plus récentes de la CNE (Comisión Nacional de Energía) démontrent qu'entre 1990 et 1994 la consommation d'énergie primaire s'est accrue de 20 %, c'est-à-dire à un rythme annuel d'environ 4,8 %. La croissance de l'économie, qui devrait dépasser les 5 % par année, laisse entrevoir une hausse de la demande à mesure qu'apparaîtront des activités de production et des projets d'investissement nouveaux et que se développera la consommation générale.

Répartition de la consommation énergétique

Transports	26,2 %
Industrie et exploitation minière	26,2 %
Entreprises et résidences	23,8 %
Usines de transformation	23,8 %

Source : *Balance Nacional de Energía 1994* (p. 5), document publié par la Comisión Nacional de Energía, 1994.

Au Chili, l'énergie nécessaire pour satisfaire à la consommation vient de plusieurs sources. Le pétrole est de loin la plus importante, puisqu'il comble environ 45 % de la demande totale. À l'heure actuelle, le Chili importe 49 % de l'énergie dont il a besoin, sous forme de pétrole brut, de combustibles liquides et de charbon. Le gouvernement et l'entreprise privée se concertent en ce moment pour établir un nouveau Plan stratégique de l'énergie, qui s'étalera sur les dix prochaines années et qui vise à diversifier les tendances nationales en matière de consommation en stimulant le développement de nouvelles sources comme l'hydro-électricité, les gisements chiliens de charbon et l'énergie géothermique, tout en encourageant l'importation de gaz des pays voisins. Le plan fera également la promotion d'une utilisation rationnelle de l'énergie et mettra en place des politiques souples d'approvisionnement à l'intention des utilisateurs, afin d'éviter un accroissement supplémentaire des importations et les problèmes qui en découlent. Le secteur énergétique chilien se démarque par son hétérogénéité, autant dans l'organisation du marché que dans l'orientation des sous-secteurs et dans sa structure de propriété. La production et le transport de l'électricité sont aujourd'hui des activités surtout privées, mais l'État garde en main

On trouvera des données complètes sur la production et la consommation d'énergie dans *Balance Nacional de Energía 1975-1994 Chile*, Comisión Nacional de Energía.

l'exploration pétrolière et le raffinage (quoique la distribution soit confiée à l'entreprise privée). Le secteur du gaz, encore jeune, évolue sans intervention étatique.

Le potentiel de croissance du secteur de l'énergie laisse entrevoir des possibilités d'investissement qui, jointes à d'autres facteurs, permettraient de bâtir de solides projets et des entreprises rentables; le secteur a besoin de coentreprises, de services de génie et de construction et de personnel qualifié pour l'exploitation des centrales.

Dépendance énergétique du Chili

(en milliers de barils de pétrole par jour)

	1976	%	1982	%	1988	%	1994	%
Énergie importée	71	39	50	25	92	35	190	49
Énergie intérieure	111	61	153	75	175	65	202	51
Total (milliers de barils d'équivalent pétrole par jour)	182		203		267		392	

Énergie primaire - Aperçu

Unités physiques

1994

	Production brute	Importations	Exportations	Consommation brute
Pétrole brut	714	7 989	0	8 451
Gaz naturel	2 185	0	85	1 777
Charbon	1 182	1 930	0	3 145
Hydro-électricité	17 256	0	0	16 977
Bois de chauffage, etc.	9 166	0	0	9 166
Biogaz	66	0	0	66

Balance de Energía 1994

Comisión Nacional de Energía

Le tableau indique dans quelles proportions le pétrole d'origine intérieure et étrangère participe à satisfaire la consommation énergétique totale du pays. On a ajouté les importations à l'énergie primaire, mais on en a soustrait les exportations d'énergie de sources secondaires. L'hydro-électricité entre dans le calcul sur la base d'un équivalent calorifique de 2 750 cal au kWh.

Tiré de : Balance Nacional de Energía 1974-1994 Chile, Comisión Nacional de Energía (CNE), Santiago, Chili.

3.2 ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX INTERVENANT DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Comisión Nacional de Energía (Commission nationale de l'énergie) :

- Étudie et propose des lois, règlements et normes.
- Conçoit, pour le secteur de l'énergie, des plans de développement sur lesquels peuvent se baser les sociétés intéressées.
- Coordonne les investissements liés à des projets importants en collaboration avec le ministère de la Planification nationale (MIDEPLAN).
- Établit des politiques de tarification et réglemente les prix.
- Joue un rôle consultatif auprès du gouvernement chilien.

Ministerio de Economía (ministère de l'Économie) :

- Approuve les normes relatives aux combustibles et à l'électricité.
- Réglemente les prix conformément aux recommandations de la Commission nationale de l'énergie.

Ministerio de Minería (ministère des Mines) :

- Agit pour le compte du gouvernement en ce qui a trait aux contrats liés au secteur du pétrole.
- Le ministre préside le conseil d'administration de la pétrolière publique (ENAP).

Ministerio de Planificación Nacional (MIDEPLAN, ministère de la Planification nationale) :

- Surveille les investissements faits par les organismes d'État et les entreprises.

Superintendencia de Electricidad y Combustibles (Surintendance de l'électricité et des combustibles) :

- Supervise l'exploitation des sociétés d'électricité.
- Veille à la mise en oeuvre des normes de sécurité applicables aux centrales électriques et à leurs produits.
- Veille à la mise en oeuvre des normes de sécurité applicables aux usines de combustibles et des normes de qualité relatives aux combustibles liquides et gazeux.

**PERSONNES-RESSOURCES
AU SEIN DU GOUVERNEMENT CHILIEN**

Organismes gouvernementaux

Banco Central de Chile

Président : Roberto Zahler
Directeur de la Division internationale :
Juan Foxley
Agustinas 1180
Santiago, Chili
Tél. : 6707000
Télé. : 6964928

**Comisión Nacional del Medio Ambiente
(CONAMA)**

Directeur : Vivian Blanlot
Alameda Bernardo O'Higgins 949, Piso 13
Santiago
Casilla 520-V, Correo 21
Santiago, Chili
Tél. : 6950308, 6992476
Télé. : 6718805

Comisión Nacional de Energía

Ministre président : Alejandro Jadresic
Secrétaire administrative :
María Isabel González
Projets spéciaux : Mario Molina
Teatinos 120, Piso 7
Santiago, Chili
Tél. : 6981757
Télé. : 6956404

Ministerio de Economía

Ministre : Alvaro García Hurtado
Relations publiques : María Ester Aliaga
Teatinos 120
Santiago, Chili
Tél. : 6725522, 6725580
Télex : 240558
Télé. : 6726040

Ministerio de Minería

Ministre : Benjamín Teplizki Lijavetzki
Chef, Division du développement des
marchés :
Juan Manuel Cruz Sánchez
Teatinos 120, Piso 9
Casilla 54, Correo 21
Santiago, Chili
Tél. : 6714373, 6986593
Télex : 243198 MINER
Télé. : 6989262

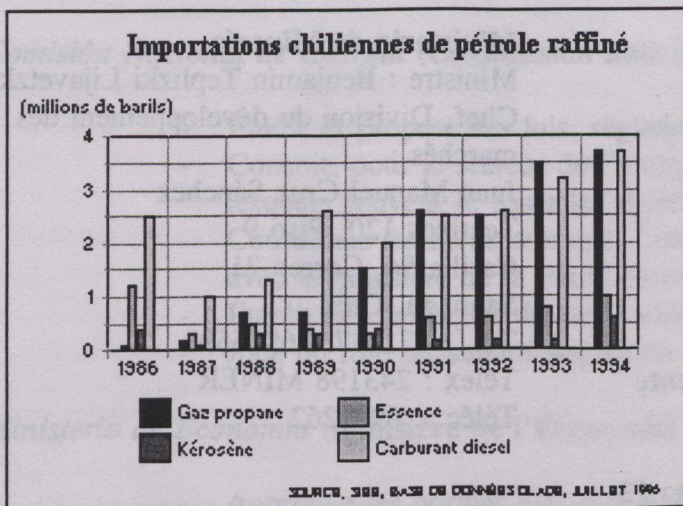
**Ministerio de Planificación y
Cooperación (MIDEPLAN)**

Ministre : Luis Maira Aguirre
Secrétaire administratif : Enrique
Fernández
Ahumada 48
Santiago, Chili
Tél. : 6722033
Télé. : 6721879

**Superintendencia de Electricidad y
Combustibles**

Surintendant : Guillermo Fernández
Córdova
Amunátegui 58, Piso 3
Casilla 127-D
Santiago, Chili
Tél. : 6964226 Télex : 240448
Télé. : 6727708

4.1 LE PÉTROLE : Aperçu général



Demande du secteur

Le pétrole, qui en 1994 satisfaisait à environ 45 % de la consommation totale, est actuellement la principale source d'énergie dans laquelle puise le Chili. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'économie maintient un rythme de croissance de 6 % par année et la demande de pétrole et de produits dérivés suit le mouvement. De 1975 à 1994, par exemple, la consommation de produits pétroliers s'est accrue, en moyenne, de 11 000 barils d'équivalent pétrole par

jour. Si la tendance des huit dernières années se poursuit, la consommation d'énergie dépassera 177 millions de barils en l'an 2000.

La composition de la demande d'énergie est aussi importante que la croissance de la consommation en volume absolu.

Composition de la demande énergétique chilienne

	Demande totale = 118,2 millions de barils d'équivalent pétrole/jour
Gaz naturel	4
Charbon	7
Bois de chauffage	23
Électricité	11
Produits pétroliers	50
Autres	5

Source : « Petroleum Industry in Latin America »
 Institut canadien de recherche énergétique
 Étude n° 64, août 1995

Composition de la demande énergétique chilienne (tableau 2)

	Demande de produits pétroliers = 59,2 millions de barils d'équivalent pétrole/jour
Kérosène	9
Carburant diesel	34
Mazout	22
Gaz propane	11
Essence	24

Source : « Petroleum Industry in Latin America »
Institut canadien de recherche énergétique
Étude n° 64, août 1995

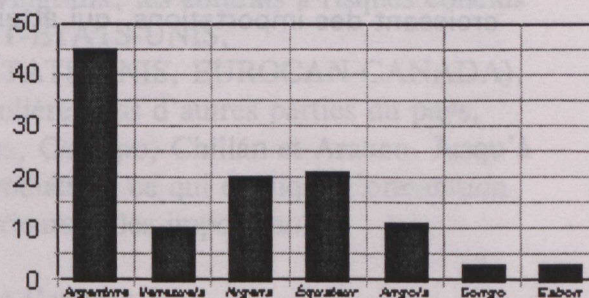
La consommation individuelle d'énergie de la population chilienne s'est accrue de plus de 38 % depuis 1989, pour atteindre environ 8 barils d'équivalent pétrole par habitant. Pendant ce temps, le PIB *per capita* ne progressait que de 19 %. L'économie chilienne requiert donc de plus en plus d'énergie et la tendance devrait se maintenir au delà de la fin du siècle. On prévoit également que les secteurs des transports et de l'industrie continueront de susciter la plus grande partie de la demande.

Production du secteur

Malgré l'ampleur de la demande, le Chili ne jouit pas d'abondantes ressources intérieures. Sa production d'énergie conventionnelle s'est élevée à 4,2 millions de barils d'équivalent pétrole en 1993, soit à peine plus de 40 % de la consommation intérieure (103,3 millions de barils). Au tableau de la production, le pétrole compte pour 12 %, le gaz pour 39 %, le charbon pour 17 % et l'hydro-électricité pour 32 %. D'autre part, les réserves prouvées de pétrole brut se chiffrent à 300 millions de barils, tandis que la production intérieure atteignait environ 12 000 barils par jour en 1994.

Le Chili a commencé à produire du pétrole brut vers la fin des années quarante. En 1951, il a créé la société publique ENAP, chargée de mettre en valeur les gisements découverts dans la Terre de Feu. La production intérieure a monté en flèche jusqu'au milieu des années soixante, puis elle a plafonné à 35 000 barils par jour jusqu'en 1972, moment où de nouveaux gisements marins sont venus s'y ajouter. Elle a atteint un sommet en 1982, à 43 000 barils par jour, mais est depuis lors en constant déclin.

Origine des importations chiliennes de pétrole brut



Source : ENAP 1995

Importations moyennes en 1990 : 1111 m3

Importations

En 1994, la production chilienne d'hydrocarbures totalisait 17 000 barils par jour, soit à peine 12 % de la consommation nationale quotidienne de 164 000 barils. Le Chili doit donc, depuis lors, importer chaque jour 143 000 barils de pétrole et de produits dérivés. Son principal fournisseur est l'Argentine et les importations empruntent le nouveau pipeline transandin, récemment mis en service; 105 000 barils de pétrole brut passent ainsi quotidiennement du bassin Neuquen au centre du Chili.

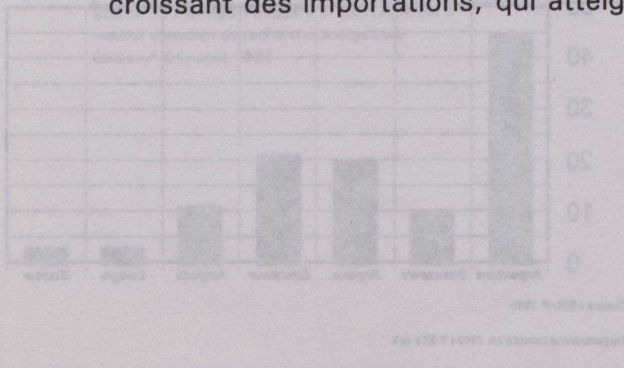
En 1994, l'ENAP a importé 7,809 millions de mètres cubes de pétrole brut, l'équivalent de 135 000 barils par jour, pour une valeur CAF de 770 millions de dollars US. C'était 9 % de plus que l'année précédente. En 1995, l'ENAP produisait quelque 15,7 % des 9 295 000 mètres cubes de pétrole brut dont le pays avait besoin.

Dans le domaine du raffinage, il existe un déséquilibre entre la gamme des produits offerts et celle des produits recherchés, si bien que les importations de produits pétroliers sont également en hausse rapide. C'est particulièrement le cas dans les créneaux du carburant diesel (pour le transport et l'industrie) et du gaz propane, qui a réalisé une avancée éclair dans le secteur résidentiel depuis dix ans.

Sipetrol

En plus d'accroître ses importations de pétrole brut et de produits raffinés, l'ENAP a aussi fait prendre de l'expansion à sa filiale d'exploration et de production à l'étranger, la Sipetrol. Celle-ci a tiré jusqu'à 10 000 barils par jour de puits en production en Argentine, en Équateur et au Venezuela. D'ici la fin de 1996, elle compte porter à 20 000 barils la production quotidienne de ses puits actuels. Elle s'estime en mesure de combler prochainement entre 15 et 20 % de la consommation de pétrole brut.

Quoique, dans l'espace intérieur, elle concentre dorénavant ses efforts sur ses activités de raffinage, l'ENAP compte sur la Sipetrol pour accroître sa présence à l'étranger et profiter des débouchés d'exploration qui s'ouvrent en Amérique du Sud. La production qui en résultera ne sera pas, en règle générale, destinée aux marchés chiliens. Par contre, les revenus qu'elle engendre serviront à éponger en partie le coût énorme et sans cesse croissant des importations, qui atteignait 1 115 millions de dollars US en 1993.



4.2 EXPLORATION ET EXPLOITATION

Dans le secteur pétrolier, tous les gisements d'hydrocarbures du Chili appartiennent à l'État. Cependant, l'exploration et l'exploitation commerciale de ces ressources peuvent être effectuées en association avec des investisseurs nationaux ou étrangers. En effet, les pouvoirs publics autorisent l'exploitation privée de gisements pétroliers aux termes de contrats spéciaux d'exploitation pétrolière (voir l'annexe) dans l'ensemble du pays, à l'exception de la région du détroit de Magellan, qui est exclusivement réservée à l'ENAP, la société nationale chilienne du pétrole.

Plus de seize bassins sédimentaires ont été explorés sur le territoire chilien, à l'intérieur du pays et au large des côtes. Les bassins sédimentaires marins s'étendent sur une étroite bande entre la côte et la dépression sous-marine au large du Chili et du Pérou. Les gisements sédimentaires, qui peuvent atteindre 4 000 mètres de profondeur (13 000 pieds), comprennent des couches sous-marines datant du crétacé supérieur et de l'ère tertiaire.

Les bassins sédimentaires intérieurs sont situés dans la région du détroit de Magellan, dans l'extrémité sud de la plaine centrale et dans le nord du Chili. Le plus important de ces sites est le bassin du détroit de Magellan, situé à l'est de la cordillère des Andes. Il est constitué d'une couche centrale de plus de 8 000 mètres de profondeur (26 000 pieds), comprenant des sédiments datant du jurassique supérieur, du crétacé et du tertiaire inférieur, et d'une couche continentale remontant à l'ère tertiaire supérieure.

La superficie des bassins sédimentaires connus atteint près de 300 000 km² (116 000 mi²). Cependant, seul le bassin du détroit de Magellan, qui représente 29 % de la superficie totale, produit du pétrole. Le reste, occupant une superficie de plus de 210 000 km², ne contient que 94 puits d'exploration pétrolière. Parmi ces forages, dix-huit sont situés au large des côtes.

La seule société active dans le bassin du détroit de Magellan est l'ENAP qui, jusqu'à la fin des années soixante, concentrait ses activités sur la Terre de Feu et le continent. Au milieu des années soixante-dix, la société nationale a entrepris des activités en mer, entre les deux bras du détroit de Magellan.

Au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les contrats à risques conclus par l'ENAP avec plusieurs sociétés étrangères (HUNT-ÉTATS-UNIS, HAMILTON-NORCEEN-ÉTATS-UNIS, MAXUS-ÉTATS-UNIS, EUROCAN-CANADA), ont permis d'étendre les activités de prospection pétrolière dans d'autres parties du pays, notamment dans les régions de Pedernales, Maricunga, Copiapo, Chillán et Arauco. Jusqu'à présent, la plupart de ces forages se sont avérés improductifs, ce qui explique l'orientation actuelle des activités de l'ENAP vers les projets extérieurs et les importations.

* *La liste complète des projets de l'ENAP apparaît à l'annexe 1.*

Exploration à l'extérieur du Chili : SIPETROL

Comme nous l'avons mentionné auparavant, la production de l'ENAP a accusé une forte chute au début des années quatre-vingt-dix. Non seulement les forages d'exploration dans le nord s'avéraient improductifs, mais aussi les gisements traditionnels à proximité de la Terre de Feu s'épuisaient. Ainsi, en 1990, l'ENAP créa *Sipetrol*, sa filiale étrangère d'exploration. En quatre ans, la production de Sipetrol à l'extérieur du Chili atteignait le niveau de la société mère, à savoir 1 900 m³ par jour. À la fin de 1996, la production pétrolière devrait enregistrer une hausse de 50 % pour atteindre 970 000 m³, soit 12 % des besoins intérieurs.² Sipetrol possède 13 permis d'exploration et de production dont sept en Argentine, deux en Équateur, trois en Colombie et un au Venezuela. En outre, Sipetrol est en train d'explorer des débouchés en Afrique, en Guinée et au Gabon. De 1993 à 1994, la société a presque multiplié par huit sa production, qui est passée de 54 000 m³ à 415 000 m³ de pétrole. Sipetrol envisage de développer ses activités à l'extérieur de l'Amérique latine. Pour ce, elle partagerait son savoir-faire et échangerait une part de ses nouveaux projets sur le continent, contre une participation dans des projets à l'étranger.

L'ENAP possède 99,5 % des intérêts de Sipetrol, le reste appartenant à la Refinería Petróleo Concón (RPC), sa raffinerie, qui produit 70 000 barils par jour sur la côte centrale. Son statut juridique de société autonome épargne à Sipetrol les formalités administratives et réglementaires qui alourdissent généralement l'exploitation d'une société d'État.

Grâce à sa relative indépendance, Sipetrol a pu former des coentreprises. L'entente la plus importante consiste en une coentreprise à parts égales formée avec YPF, la société nationale du pétrole d'Argentine récemment privatisée, en vue d'exploiter de nouveaux gisements dans le bras est du détroit de Magellan. En 1994, la première plate-forme produisait 9 000 barils par jour. En 1996, Sipetrol possédait trois plate-formes produisant un total de 20 000 barils par jour.

4.3 RAFFINAGE ET FORAGE

Les investissements réalisés au cours des six dernières années dans le secteur du raffinage dépassent 177 millions de dollars US, reflétant les efforts d'amélioration de la productivité. Ce montant est considérablement plus élevé que les 95 millions américains investis de 1981 à 1989. Les projets actuellement en cours dans le secteur du raffinage sont résumés ci-dessous.

En 1984, une installation de récupération de soufre appartenant à l'État a été inaugurée à la raffinerie de pétrole Concón (RPC S.A.), permettant de réduire la teneur en soufre des gas émis pendant le processus. La capacité de production est de 10 tonnes de

Chile, Inc 1995 Sourcebook, « High Risk Wells at Home Drive Sipetrol to Wildcat Abroad »

soufre par jour. L'investissement associé à cette installation s'élève à 4 millions de dollars US.

RPC S.A. a entrepris la remise à neuf de son unité de craquage catalytique, notamment de l'unité de récupération des produits légers, en vue d'augmenter sa capacité de conversion et d'obtenir une essence à indice d'octane plus élevé ainsi qu'un meilleur rendement dans la production de gaz de pétrole liquéfié.

L'investissement total associé à ces travaux atteindra 26,1 millions de dollars US. La première phase du projet, qui a permis d'augmenter la capacité de raffinage de 2 900 à 3 200 m³ par jour, a été mise en service fin 1994. Après la remise à neuf de l'unité de récupération des produits légers, la capacité de raffinage atteindra 4 000 m³ par jour.

En outre, RPC S.A. a entrepris la remise à neuf de ses unités de distillation atmosphérique en vue de répondre à la demande accrue de dérivés du pétrole et d'atteindre une capacité de raffinage de 13 000 m³ par jour. Ce projet, qui représente un investissement total de 11,7 millions de dollars US, devrait s'achever fin 1995.

Une nouvelle installation de reformage catalytique est en cours de construction sur le site de RPC S.A. L'unité permettra de produire 10 000 barils par jour d'essence sans plomb à indice d'octane élevé pour les véhicules à convertisseurs catalytiques et taux de compression élevé. Le projet nécessite un investissement de près de 30 millions de dollars US. La production débutera fin 1995.

RPC S.A. prévoit la construction d'une installation d'isomérisation d'une capacité de 5 400 barils par jour (860 m³ par jour), ce qui représente un investissement total de 14,4 millions de dollars US. La nouvelle unité permettra d'augmenter la production d'essence sans plomb et sera probablement mise en service en 1997.

En 1997, l'agrandissement de la deuxième installation de distillation atmosphérique et sous vide permettra de porter la capacité de raffinage à 14 000 m³ par jour. Le projet représente un investissement total de 13,1 millions.

Une récente étude menée au sein de RPC suggère d'augmenter la capacité de l'unité de reformage catalytique à 12 000 barils par jour, ce qui nécessiterait un investissement additionnel de 7,3 millions de dollars US. Les activités devraient commencer en 1997. La construction d'une installation d'hydrotraitement pour la production de carburant diesel est également à l'étude. L'investissement total serait de l'ordre de 37,9 millions de dollars US.

Petrox S.A., l'autre raffinerie d'État, a terminé la remise à neuf de son unité de récupération de fractions légères en décembre 1994. L'investissement, qui a totalisé 9,5 millions de dollars US, a permis d'augmenter la production de gaz de pétrole liquéfié.

Petrox S.A. a poursuivi la construction d'une installation d'hydrocraquage d'une capacité de 9 000 barils par jour (1 430 m³ par jour). L'investissement, évalué à 45,2 millions de dollars US, permettra d'augmenter la production de carburant diesel à faible teneur en soufre.

Suite à sa dernière étude, Petrox envisage la construction d'une unité de reformage catalytique d'une capacité de 14 000 barils par jour (2 230 m³ par jour), ce qui nécessitera un investissement de 37,5 millions de dollars US. En outre, la société considère l'installation d'une unité d'isomérisation d'une capacité de 4 000 barils par jour (610 m³ par jour), contre un investissement total de 13,1 millions. Les deux projets permettront la production d'essence sans plomb à partir de 1998 et 1999, respectivement.

Enfin, Petrox envisage la remise à neuf de sa deuxième installation de distillation atmosphérique et sous vide en vue d'en porter la capacité de raffinage à 16 000 m³ par jour. Ce projet, qui représente un investissement de 3,7 millions de dollars US, devrait être mis en service en 1996.

*** *La liste et la description des unités de production actuellement en service figurent à l'annexe 3.*

Deux nouvelles installations

La raffinerie Petrox verra sa capacité de production de carburants de qualité augmenter considérablement grâce à la mise en service, fin mars 1996, de deux nouvelles installations à Talcahuano. La première, une unité d'hydrocraquage représentant un investissement autofinancé de 55 millions de dollars US, permettra de porter à 360 000 m³ par an la production de carburant diesel de qualité à faible teneur en soufre, soit une augmentation de 14 % de la capacité de raffinage. La deuxième installation, une unité d'hydrotraitement nécessitant un investissement de 12 millions de dollars, fournira à la première unité, de façon continue et sûre, l'hydrogène nécessaire au procédé d'hydrocraquage. Ce projet est également financé par des capitaux privés. L'exploitation des installations reposera sur la technologie UNOCAL en vertu d'un accord de licence. Le matériel utilisé provient de fournisseurs américains, italiens et japonais.

Nouveau projet de raffinerie

Les pouvoirs publics chiliens effectuent actuellement des études de faisabilité concernant la construction d'une troisième raffinerie dont l'exploitation débiterait en 2002. Les études seront terminées en 1998 et, d'ici là, le calendrier de mise en oeuvre du projet, les montants exacts de l'investissement et le type de financement envisagé auront été déterminés. La construction devrait qu'il en soit débiter en 1999.

Ce projet répond à l'évolution prévue du marché. En effet, la demande d'essence, qui cette année est de quelque 10 000 000 m³ (dont 9 000 000 m³ proviennent des deux raffineries de l'ENAP), devrait atteindre 14 000 000 à 15 000 000 m³ autour de l'an 2000. Le projet nécessiterait un investissement de l'ordre de 400 millions de dollars US.

Forage

Les activités de forage sont menées au Chili comme à l'étranger. Dans ce dernier cas, elles relèvent de SIPETROL (*Sociedad Internacional Petrolera S.A.*), une société affiliée à l'ENAP. En 1994, dix puits ont été forés au Chili, tous à l'intérieur du pays, à l'aide de deux installations de forage. Huit puits sont situés dans la région XII et deux, dans la région III.

Les 33 sites de forage à l'étranger sont quant à eux situés en Argentine (19), en Colombie (2) et en Équateur (12). Ils comprennent des puits secs, des puits de gaz et des puits de pétrole.

4.4 INFRASTRUCTURE ET SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION

Transport

La construction de la raffinerie Concón a nécessité l'élaboration et la mise en oeuvre d'un certain nombre de projets connexes comme le quai de chargement de Quintero, des aires stratégiques de stockage et les oléoducs reliant les différentes aires de stockage pour le transport de divers produits. Ainsi, le terminal maritime de Quintero a effectivement été relié à la raffinerie Concón par un oléoduc de 20 kilomètres.

Tous les produits liquides fabriqués par la raffinerie ont commencé à être acheminés aux sociétés de distribution par le biais des oléoducs Concón-Salinas et Concón-Maipu. Ce dernier appartient à la *Sociedad Nacional de Oleoductos* (SONACOL), fondée en 1957 et financée par la *Compañía de Petróleos de Chile*, COPEC, ESSO, *Standard Oil CO. de Chile* et l'ENAP. En décembre 1965, l'oléoduc Concón-Maipu a été allongé de 135 km, jusqu'à San Fernando. Cette installation appartient également à la SONACOL.

En outre, l'ENAP a construit un oléoduc de 350 km reliant la raffinerie de Concón à San Fernando. L'infrastructure a été mise en service au cours de l'été 1967.

Ainsi, un réseau de 620 km d'oléoducs dessert maintenant le centre du pays, qui représente 70 % de la consommation de combustibles liquides du Chili. La région du détroit de Magellan est quant à elle dotée d'un vaste réseau d'oléoducs et de gazoducs, sur le continent et en mer.

Le reste du pays est approvisionné par voie maritime, à l'exception de la région XII dans la zone du détroit de Magellan, où l'ENAP dispose d'un réseau d'oléoducs servant à acheminer les différents produits des gisements existants vers les diverses installations de traitement, puis vers les terminaux de chargement et de distribution finale. Dans le contexte

de l'intégration binationale, l'oléoduc *transandin* a été inauguré en février 1994. Cette installation sert à acheminer le pétrole brut de Puerto Hernandez, dans la province de Neuquén, en Argentine, vers Talcahuano, au Chili. L'oléoduc appartient à deux sociétés : *Oleoducto Trasandino S.A. (Chili)*, et *Oleoducto Trasandino S.A. (Argentine)*, qui sont régies par la réglementation en vigueur dans leurs pays respectifs. Depuis son inauguration le 1^{er} juin 1994, l'oléoduc a servi au transport de 3 600 000 m³ de pétrole brut (69 % vers la raffinerie Petrox, 19 % vers la raffinerie RPC à Concón et 12 % vers l'étranger). Soixante-dix-neuf pour cent du pétrole acheminé étaient produits par YPF S.A. et 20,5 % par *Petrolera Argentina San Jorge, S.A.*

Stockage

La construction des raffineries a nécessité l'installation d'aires de stockage facilitant l'approvisionnement du public en combustibles. En outre, il a fallu construire des installations de stockage pour les raffineries ainsi qu'une station de chargement à Quintero.

La répartition géographique des aires de stockage des carburants purs et des combustibles pétroliers peut se résumer comme suit : 32 % dans la région V, 30 % dans la région VIII, 12 % dans la région XII, 11 % dans la région métropolitaine et 15 % dans le reste du pays.

Distribution

À l'origine, l'exploitation du secteur des carburants relevait de trois sociétés privées détentrices de concessions : COPEC, SHELL et ESSO. En 1978, la distribution en gros fut libéralisée. En 1982, le prix des dérivés du pétrole n'étaient plus réglementés, à l'exception du gaz de pétrole liquéfié dans les régions XI et XII.

Lorsqu'en 1979, le décret législatif n° 20 de 1964 (interdisant l'établissement de partenariats dans le domaine de la distribution) fut aboli, les entreprises suivantes firent leur apparition sur le marché : COMAR en 1981, ENEX en 1984 (ENEX s'est affiliée à SHELL en 1986), APEX en 1984 (APEX s'est affiliée à COPEC en 1986), ABASTIBLE en 1984 (ABASTIBLE est affiliée à COPEC), GASPEC en 1985 (aujourd'hui dénommée GAZPESA) et TEXACO en 1992.

À l'exception de COMAR, les nouvelles sociétés de distribution ne sont pas propriétaires des installations qu'elles utilisent dans le cadre de leurs activités, mais louent des aires de stockage auprès d'EMALCO et de l'ENAP. Du reste, les grossistes traditionnels (COPEC, ESSO, SHELL) possèdent leurs propres installations de stockage, y compris des terminaux maritimes, dans l'ensemble du pays.

GASCO, ABASTIBLE, ENAGAS et leurs sociétés affiliées se consacrent à la distribution en gros de gaz de pétrole liquéfié.

L'ENAP, RPC et PETROX assurent 92 % de la vente directe des dérivés du pétrole et du gaz de pétrole liquéfié aux consommateurs de grande envergure et aux sociétés de distribution.

L'investissement des sociétés de distribution a été considérable en ce qui concerne l'étendue du territoire desservi, la gamme de services offerts dans les stations d'essence et la création d'une image de marque auprès des consommateurs moyens. En 1991, le Chili comptait 1 233 stations service, dont 39,5 % sont exploitées sous l'enseigne COPEC, 21 % sous l'enseigne ESSO, 22,3 % sous l'enseigne SHELL, 9,7 % sous l'enseigne COMAR et 7,5 % sous d'autres noms. Environ le tiers des stations service est concentré dans la région métropolitaine.

4.5 LOIS ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN VIGUEUR

Contexte historique

Depuis 1928, l'État est le propriétaire légal de tous les gisements de pétrole, qu'il a le droit d'exploiter et de développer. Ce droit de propriété a été renforcé par le code minier de 1932 et la Loi 950 sur l'ENAP, stipulant que « l'État a le droit de propriété absolu, inaliénable et indéfectible sur les gisements de pétrole, où qu'ils se trouvent ».

Le droit exclusif de l'État à l'égard des activités de raffinage a été réaffirmé par la loi organique sur l'ENAP stipulant que seule l'ENAP est autorisée à raffiner du pétrole au Chili. Certaines petites raffineries privées étaient cependant tolérées, en vertu de lois spéciales, sous réserve de conditions plutôt restrictives. Cette situation a prévalu jusqu'aux années soixante, qui ont vu la fermeture de ces entreprises.

La distribution en gros et au détail des produits pétroliers est depuis longtemps assurée par des entreprises privées, et soumise aux termes du décret législatif n° 519 de 1932 et au contrôle strict de l'État.

Politiques actuelles

Les politiques actuellement en vigueur dans le secteur pétrolier ont été progressivement mises en place à partir de 1974. Les principaux changements qu'elles ont subis sont les suivants :

* Les droits et obligations de l'État en matière d'exploration et de production d'hydrocarbures ont été transférés de l'ENAP au ministère des Mines. Le ministère est donc autorisé à négocier des contrats liés à l'exploitation pétrolière. Cette mesure permet généralement d'« ouvrir la porte » aux investisseurs privés intéressés par des projets d'exploration et de production au Chili.

* Approbation d'une nouvelle libéralisation de la politique des prix s'appliquant au pétrole et à ses dérivés et autorisation d'importer, de raffiner et de distribuer du pétrole au Chili. Tant que le Chili reste un pays importateur net de pétrole, et qu'il maintient des droits tarifaires bas et fixes, cette politique oriente les prix vers leur véritable valeur économique, c'est-à-dire leur valeur commerciale.

L'investissement étranger dans le secteur pétrolier est important pour le pays, car il génère des emplois, stimule l'activité économique et allège les besoins d'investissement de l'État. En outre, le pays veut promouvoir l'exploration et la production pétrolière en vue de contrecarrer le déclin des activités de production et de réduire la dépendance du pays envers les importations.

Dans le secteur pétrolier, tous les gisements d'hydrocarbures du Chili appartiennent à l'État. Cependant, l'exploration et l'exploitation commerciale de ces ressources peuvent être effectuées en association avec des investisseurs nationaux ou étrangers. En effet, les pouvoirs publics autorisent l'exploitation privée de gisements pétroliers aux termes de contrats spéciaux d'exploitation pétrolière (voir l'annexe) dans l'ensemble du pays, à l'exception de la région du détroit de Magellan, qui est exclusivement réservée à l'ENAP.

Les activités de raffinage et de distribution du pétrole sont considérées comme un secteur économique distinct. C'est donc dire que les investisseurs chiliens et étrangers peuvent accéder à ce marché de façon indépendante ou en association avec l'État. Leur participation peut consister en l'achat d'une partie du capital-actions de sociétés existantes ou en la constitution d'une nouvelle entreprise.

Cadre réglementaire actuel

Les paragraphes suivants présentent les éléments les plus pertinents du cadre réglementaire actuellement en vigueur dans le secteur pétrolier, notamment en matière d'exploration, de production, de raffinage, d'importation et de distribution.

Exploration et exploitation

Dans ce domaine, la réglementation se fonde sur la constitution politique de la république du Chili, promulguée en 1981. L'article 19 de la Constitution se lit comme suit (traduction libre) :

« L'exploration, le développement ou l'exploitation des gisements contenant des substances ne faisant pas l'objet de concessions peuvent être administrés directement par l'État, par les sociétés d'État, ou par le biais d'accords de concessions administratives ou de contrats spéciaux d'exploitation pétrolière. À cet effet, toutes les exigences et les conditions énoncées par le président de la République dans chacun des cas, par voie de décret présidentiel, doivent être respectées. Cette norme s'applique également aux gisements de tous types découverts en mer dans les limites du territoire national, ainsi qu'aux gisements situés, en totalité ou en partie, dans des zones considérées comme importantes pour la sécurité nationale. Le président de la République est habilité à résilier, à son gré et à tout moment,

avec versement d'indemnités éventuelles, toute concession administrative ou tout contrat spécial d'exploitation pétrolière relatifs à des activités situées dans des zones considérées comme importantes pour la sécurité nationale ».

Les autres règles pertinentes sont la Loi 9618, dite « Loi sur l'ENAP » et le décret législatif n° 1089 sur les contrats spéciaux touchant toutes les activités.

Loi sur l'ENAP

Cette loi stipule que l'ENAP est autorisée à mener des activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national, directement ou indirectement par le biais de sociétés participantes, ou en association avec d'autres parties. Dans le cas d'activités menées à l'intérieur du pays par le biais de sociétés ou d'autres partenariats, ces ententes doivent faire l'objet de concessions administratives ou de contrats spéciaux d'exploitation pétrolière et doivent satisfaire aux exigences et conditions stipulées par le président de la République, par voie de décret présidentiel. En outre, l'ENAP est autorisée, quoique non exclusivement, à raffiner du pétrole et à développer d'autres activités industrielles touchant des hydrocarbures et leurs dérivés et sous-produits. L'ENAP peut également être autorisée par le ministère des Mines à assumer les obligations et à exercer les droits de l'État, énoncés dans tout contrat spécial d'exploitation pétrolière et dans le décret présidentiel applicable.

Loi sur les contrats spéciaux d'exploitation pétrolière

Parmi les éléments pertinents de cette loi, citons les suivants :

Les termes comme « contrat spécial d'exploitation pétrolière », « partie contractante », « compensation », « contrat à façon » et autres expressions y sont définis.

La loi stipule que, si le contrat spécial d'exploitation pétrolière le spécifie, la partie contractante est autorisée à exporter les hydrocarbures reçus à titre de paiement, sans être assujettie aux restrictions imposées par les règlements régissant les exportations. Le droit d'utiliser librement les devises générées par l'exportation de ces hydrocarbures est garanti.

Les principaux éléments de cette loi sont résumés en annexe.

Raffinage, importation et distribution

La réglementation actuelle des activités de raffinage, d'importation et de distribution du pétrole et de ses dérivés est contenue dans le décret législatif n° 18179 :

Toutes les entités s'adonnant à l'importation, au raffinage, à la distribution, au transport ou à la vente au détail de pétrole, de combustibles dérivés du pétrole, de gaz

naturel et de gaz de pétrole liquéfié directement fourni au consommateur, doivent être accréditées par le ministère de l'Économie.

La loi stipule que le président de la République est autorisé à imposer aux entités accréditées, par voie de décret présidentiel émis par l'entremise du ministère de l'Économie, certaines obligations visant à empêcher les actions ou activités nuisibles à la population ou au patrimoine.

Le président de la République est habilité à établir, dans le cadre d'une politique nationale, les normes techniques et de qualité s'appliquant aux différents types de pétrole et de combustibles dérivés du pétrole et autres. En outre, il est autorisé à définir les normes de commercialisation de ces produits.

La loi stipule que tout producteur ou importateur de combustibles liquides dérivés du pétrole est tenu de maintenir des stocks moyens pour chaque produit. La réserve équivaut au volume moyen écoulé au cours d'une période de 25 jours, calculé selon les ventes des six derniers mois, ou au volume moyen importé pendant la même période, à condition qu'il serve à la consommation de l'entreprise. Le système d'établissement des prix doit se conformer à la loi organique du ministère de l'Économie.

4.6 MESURES INCITATIVES ET RESTRICTIONS À LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE

Les principales mesures incitatives dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation sont décrites dans le cadre des contrats spéciaux d'exploitation pétrolière (voir l'annexe). Ces contrats à risques garantissent au contractant indemnité pétrolière convenue au préalable, exportée ou achetée par l'État. En outre, si le président de la République y consent, le contractant a l'assurance d'un traitement fiscal particulier pouvant entraîner une réduction de 10 % à 100 % de l'impôt sur le revenu exigible.

La loi prévoit également des mesures incitatives pour les coentreprises, spécifiant les réglementations minimales requises permettant à l'État d'entreprendre des activités d'exploration et d'exploitation des ressources en association avec des investisseurs privés chiliens ou étrangers.

Dans le domaine du raffinage et de la distribution, toute société est habilitée à exploiter des raffineries. Parmi les avantages offerts, citons la liberté d'importer le pétrole brut et ses dérivés, le libre accès au marché pour les nouvelles sociétés de distribution et la possibilité de louer des installations de stockage de l'ENAP. En outre, l'établissement des prix des dérivés du pétrole n'est pas réglementé.

La réglementation et les restrictions liées à l'application des mesures sont celles qui régissent généralement les normes de qualité et de sécurité actuellement en vigueur dans le pays.

4.7 DÉBOUCHÉS POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

La vitalité du secteur pétrolier témoigne des multiples possibilités d'investissement dans ce domaine. La demande intérieure croissante de pétrole et de ses dérivés (entre 8 % et 9 % par an), la construction, l'agrandissement et la remise à neuf continues d'installations, la mise en oeuvre de nouveaux projets, notamment l'expansion du réseau d'oléoducs, la poursuite d'activités d'exploration et d'exploitation à l'étranger et au Chili et l'élaboration de nouveaux partenariats et projets collectifs internationaux témoignent du dynamisme de ce secteur économique au Chili.

Il est, de toute évidence, dans l'intérêt des pouvoirs publics chiliens d'attirer les investisseurs étrangers dans plusieurs créneaux du secteur pétrolier. Ainsi, un certain nombre de projets doivent être entrepris par des sociétés internationales en collaboration avec l'ENAP et Petrox (par exemple, le projet d'établissement de *Petropower*, une installation destinée à la fabrication du coke et à la cogénération, dont la société américaine Foster Wheeler serait le principal investisseur, ou encore la construction prochaine de *Petroquim*, une usine de polypropylène, par des partenaires allemands et chiliens).

Ces projets pourraient ouvrir des débouchés de toutes sortes au plan de la technologie et du matériel d'exploration et d'exploitation et des services connexes.

Dans le secteur du raffinage, les installations actuellement en service (ou prévues), représentent toujours un marché éventuel en matière de matériel ou de pièces détachées. De fait, si l'ENAP ne peut pas supporter la totalité des coûts d'investissement liés à la construction de la troisième raffinerie envisagée, la société d'État cherchera des capitaux privés.

En outre, le secteur pétrolier est favorable à la création de partenariats et de coentreprises, comme en témoignent les nombreux intervenants étrangers dans le cadre de divers projets en cours ou prévus (par exemple, l'installation de divers oléoducs et gazoducs dans le pays). *La section 5 contient des renseignements additionnels sur les gazoducs.*

Dans une moindre mesure, des besoins en personnel qualifié et en programmes de formation peuvent parfois se manifester. Dans l'ensemble, le secteur ne semble cependant pas manquer de main-d'oeuvre ni de compétences.

Les tableaux de cette section présentent un résumé des débouchés commerciaux et des projets touchant ce secteur.

Secteurs d'activité offrant des débouchés

Secteur d'activité

Débouchés

Installations de raffinage	Les installations existantes et prévues peuvent nécessiter la fourniture de pièces détachées et de matériel. Construction (pour la troisième raffinerie éventuelle), services techniques et conception.
Expansion du réseau d'oléoducs	Technologie de construction, services techniques, matériel et pièces détachées.
Exploration et exploitation	Technologie d'exploration et d'exploitation, matériel, personnel.
Personnel	Besoins ponctuels, mais actuellement peu prononcés.

En résumé, le climat économique, caractérisé par la croissance et la vitalité de plusieurs secteurs, et le climat commercial, indubitablement axé sur les principes du libre marché, offrent aux entreprises concurrentielles et aux investisseurs des débouchés certains dans nombre de segments du marché chilien. Le secteur pétrolier peut donc présenter un intérêt pour les entreprises canadiennes.

Accès au marché

Du fait du cadre réglementaire qui définit les rôles de l'État et des entreprises privées, le mode d'accès au marché pétrolier est quelque peu différent. Comme le mentionne la section 4.5 concernant les lois, les droits et obligations de l'État à l'égard de l'exploitation et de la production des hydrocarbures ont été transférés de l'ENAP au ministère des Mines. Ce dernier est donc habilité à conclure des contrats liés à des activités pétrolières, ce qui est un moyen courant d'inviter les investisseurs privés à participer aux projets d'exploration et de production dans le pays. Les sociétés privées oeuvrant dans le secteur se concentrent surtout dans les créneaux de la distribution et du stockage, mais les pouvoirs publics sont toujours disposés, comme des représentants de l'ENAP l'ont mentionné, à conclure des partenariats avec des sociétés étrangères dans les domaines de la production et de l'exploration. La section 4.5 renferme plus de renseignements sur ce cadre réglementaire.

Projets pétroliers en cours au Chili

Projets d'exploration	Projets de raffinage
<p>Projet de la région de la cordillère Des contacts préliminaires avec des entreprises privées étrangères ayant manifesté leur intérêt dans cette région ont été effectués.</p>	<p>Raffinerie de pétrole Concón (RPC) RPC S.A. prévoit construire une installation d'isomérisation d'une capacité de 5 400 barils par jour (860 m³ par jour), ce qui représente un investissement total de 14,4 millions de dollars US. La nouvelle unité permettra d'augmenter la production d'essence sans plomb et devrait être mise en service en 1997.</p>
<p>Partenariat du Lago Mercedes Anderman/Smith & Argerado, Chili (33,3 %), ENAP (66,6 %) Dans la région du Lago Mercedes, le puits n° 1 a continué de produire du condensat, en accumulant 9 139 m³ pendant l'année.</p>	<p>Installation de distillation atmosphérique et sous vide En 1997, l'agrandissement de la deuxième installation de distillation atmosphérique et sous vide permettra d'augmenter la capacité de raffinage à 14 000 m³ par jour. L'investissement total associé au projet se monte à 13,1 millions de dollars US.</p>
<p>Partenariat du Lago Lynch Anderman/Smith (45 %), Argerado (25 %), ENAP (30 %) Les participants ont négocié un contrat spécial d'exploitation avec l'État. La signature de l'accord a été reportée dans l'attente de nouveaux partenaires devant se joindre au projet.</p>	<p>Unité de reformage catalytique et d'hydrotraitement Une récente étude menée au sein de RPC suggère d'augmenter la capacité de l'unité de reformage catalytique à 12 000 barils par jour, ce qui nécessite un investissement additionnel de 7,3 millions de dollars US. Les activités devraient commencer en 1997. La construction d'une installation d'hydrotraitement pour la production de carburant diesel est également à l'étude. L'investissement total serait de l'ordre de 37,9 millions de dollars US.</p>
<p>Partenariat de la Depresión Intermedia de Arica Cardinal Resource (75 %), ENAP (25 %) Les partenaires ont demandé à l'État, un permis d'exploration dans la région de la Depresión intermedia de Arica. Un contrat spécial d'exploitation devrait être signé sous peu.</p>	<p>Usine de reformage catalytique Suite à sa dernière étude, Petrox envisage la construction d'une unité de reformage catalytique d'une capacité de 14 000 barils par jour (2 230 m³ par jour), ce qui nécessitera un investissement de 37,5 millions de dollars US. En outre, la société considère l'installation d'une unité d'isomérisation d'une capacité de 4 000 barils par jour (610 m³ par jour), soit un investissement total de 13,1 millions de dollars US. Les deux projets permettront la production d'essence sans plomb à partir de 1998 et 1999, respectivement.</p>
<p>Partenariat de Chillán ENAP (50 %), YPF (50 %) Le relevé sismique entrepris en 1993 a été terminé. L'analyse des résultats de l'étude, qui couvre un territoire de 220 km, a conduit à la recommandation du forage d'un puits d'exploration dans la structure « Ñiquen A ». Les travaux ont débuté en 1995.</p>	<p>Installation de distillation et atmosphérique et sous vide Enfin, Petrox envisage la remise à neuf de sa deuxième installation de distillation atmosphérique et sous vide en vue d'augmenter la capacité de raffinage à 16 000 m³ par jour. Ce projet représente un investissement de 3,7 millions de dollars US et devrait être mis en oeuvre en 1996.</p>

4.8 SOCIÉTÉS OEUVRANT DANS LE SECTEUR - PERSONNES-RESSOURCES

Exploration et exploitation

Société nationale du pétrole (Empresa Nacional de Petróleo, ENAP)

L'ENA est la société pétrolière d'État qui possède le droit exclusif de propriété sur tous les gisements d'hydrocarbures du pays, ainsi que le droit exclusif d'exploration et d'exploitation des ressources nationales. Ses activités comprennent la production de pétrole brut, le raffinage, la distribution aux grossistes et le stockage du pétrole et de ses dérivés. Les opérations commerciales concernant l'importation de pétrole brut s'effectuent par le biais des bureaux de New York et de Houston. Bien qu'elle soit la seule société officielle active dans ce secteur, l'ENAP conclut des partenariats avec des entreprises privées chiliennes ou étrangères désirant se joindre à des projets d'exploration et d'exploitation.

Personne-ressource : Miguel Durney
Directeur, développement
Empresa Nacional del Petróleo (ENAP)
Ahumada 341 Box 3556
Santiago, Chili

Tél. : (56-2) 638-1845
Télec. : (56-2) 638-0164

SIPETROL, Société internationale du pétrole, S.A

Sipetrol est une société affiliée à l'ENAP, spécialisée dans l'exploration et la production pétrolières à l'étranger. En 1994, Sipetrol a poursuivi ses activités de production en Argentine, en Colombie, en Équateur et au Venezuela. Alors qu'au plan intérieur l'ENAP se concentre actuellement sur les activités de raffinage, au plan extérieur, elle veut profiter, par l'intermédiaire de Sipetrol, des nouveaux débouchés qu'offre l'Amérique du Sud dans le secteur de l'exploration pétrolière.

Personne-ressource : Salvador Harambour G.
Directeur général
SIPETROL
Ahumada 341, 6th Floor
Santiago, Chili

Tél. : (56-2) 638-3726
Télec. : (56-2) 638-0502

Raffinage

Refinería de Petróleo Concón S.A (PRC)

RPC est la filiale de l'ENAP exploitant la grande raffinerie de Concón. Grâce au projet de modernisation du réacteur, du régénérateur et de la tour de fractionnement de l'unité de craquage catalytique, qui représente un investissement de 10 millions de dollars US, la capacité de raffinage devrait passer de 3 200 à 4 000 m³ par jour, ce qui

permettra l'augmentation de la production de gaz de pétrole liquéfié, d'essence et de carburant diesel.

Personne-ressource : Alex Avsolomovich C. Tél. : (56-32) 81-1095
Directeur général Téléc. : (56-32) 81-1392
Refinería de Petróleo Concón. S.A. (RPC)
Av. Borgono s/n
Concón, Chili

PETROX

Petrox est la filiale de l'ENAP qui exploite la raffinerie de Concepción. Petrox a récemment entrepris la construction d'une unité d'hydrocraquage d'une capacité de 9 000 barils par jour. La mise en service de la nouvelle installation, prévue pour avril 1996, permettra d'augmenter la production de carburant diesel à faible teneur en soufre.

Personne-ressource : Enrique Davila A. Tél. : (56-41) 50-6000
Directeur général Téléc. : (56-41) 41-0775
Petrox
Camino a Lengua s/n
Talcahuano
Concepción, Chili

Distribution

Oléoduc transandin

L'oléoduc *transandin* a été inauguré en février 1994, dans le cadre de l'intégration chilo-argentine. L'installation acheminera le pétrole brut de Puesto Hernandez, dans la région argentine de Neuquén, à Talcahuano, au Chili. L'oléoduc est la propriété de la société de distribution chilienne Oleoducto Trasandino S.A. et de sa contrepartie argentine, Oleoducto Trasandino S.A.

Personne-ressource : Nicolas Martinez Conde Tél. : (56-2) 699-2020
Directeur général Téléc. : (56-2) 672-8586
Oleoducto Transandino
Compañía 1085 10th Floor
Santiago, Chili

COPEC

Copec est une importante société de distribution privée oeuvrant au Chili.

Personne-ressource : Jorge Bunster
Directeur général
COPEC
Agustinas 1382
Santiago, Chili
Tél. : (56-2) 690-7000
Télec. : (56-2) 696-5063

SHELL Chili S.A.C

Personne-ressource : David Turner
Président exécutif
Shell Chile
El Bosque 90
Las Condes
Santiago, Chili
Tél. : (56-2) 233-7085
Télec. : (56-2) 231-9847

ESSO, Chile

Personne-ressource : Vincent McCord
Directeur général
Esso, Chile
Av. Vitacura 4465
Santiago, Chili
Tél. : (56-2) 212-1455
Télec. : (56-2) 220-1794

TEXACO Chili S.A.C

Personne-ressource : Richard Ritter
Directeur général
Texaco, Chile
Camino a Melipilla 9330
Maipu
Santiago, Chili
Tél. : (56-2) 533-2177
Télec. : (56-2) 533-3101

5.1 APERÇU DU SECTEUR DU GAZ

Historique de l'exploitation des combustibles gazeux

Le secteur du gaz comprend tous les combustibles gazeux qui sont transportés ou distribués par le biais de gazoducs. Les *gaz manufacturés* et les *gaz de ville* ont longtemps dominé le marché des combustibles gazeux. La production de *gaz manufacturé* a commencé à Copiapó en 1851, puis s'est développée à Valparaíso en 1856 pour finalement s'étendre jusqu'à Santiago en 1966.

Le *gaz de ville* est un mélange de gaz naturel et de gaz manufacturé, et provient de la distillation du charbon, du craquage du naphta ou de la combinaison de l'une de ces opérations avec du biogaz. Le biogaz est un sous-produit de la décomposition des matières organiques enfouies dans les décharges.

Le premier gisement de *gaz naturel* a été découvert à Chanarcillo en 1950. En 1951, Manantiales, la première usine de gaz était construite sur l'île de la Terre de Feu. Depuis 1950, 23 gisements ont été découverts et exploités dans la région du détroit de Magellan. À l'origine, le gaz naturel était utilisé par le secteur de la production d'électricité, notamment dans la ville de Punta Arenas en 1965. Peu de temps après, en 1971, des villes de la région du détroit de Magellan ont commencé à s'approvisionner en gaz naturel à des fins domestiques.

La production et la consommation de gaz naturel ont longtemps été limitées à la région du détroit de Magellan, sous l'égide exclusive de l'ENAP, la société pétrolière d'État. Jusqu'en 1991, le gaz naturel a occupé une place très modeste dans le contexte énergétique du pays, représentant seulement 6 % de la consommation d'énergie totale du Chili et 0,1 % du PIB total.

Intégration économique et énergétique en Amérique latine

Au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, les pays d'Amérique latine avaient tendance à orienter leurs décisions politiques et économiques sans tenir compte des pays environnants. Parmi les facteurs expliquant cette attitude, citons la volonté d'isoler l'économie nationale des déséquilibres fiscaux prévalant ailleurs, les disputes territoriales de longue date incitant peu à la coopération et l'adoption de politiques de développement des exportations hors de la région. Avec des économies essentiellement isolées, il était relativement aisé pour un chef politique de promouvoir - ou de discréditer - à l'échelle d'un pays des politiques populistes, centristes et interventionnistes. La faiblesse des échanges économiques et énergétiques réduisait les pressions extérieures sur l'orientation des politiques intérieures.

Le paysage politique de l'Amérique latine du XXI^e siècle sera de toute évidence complètement différent. Face au renforcement des liens économiques, qui se manifeste par la

multiplication des accords commerciaux régionaux et internationaux et par la rapide intégration énergétique, les pays seront portés à se rapprocher et à viser des objectifs et des orientations communs. Du fait du processus d'intégration, il sera de plus en plus difficile pour un pays de se dissocier des politiques économiques et énergétiques qui prévalent dans la région.³

Le processus d'intégration revêt une importance particulière dans le secteur de l'énergie. Le développement énergétique en Amérique latine a longtemps été soumis à une perspective nationale plutôt que continentale. Ainsi, les liens internationaux dans ce secteur se sont limités à des projets sous-exploités comme le gazoduc Bolivie-Argentine pour le transport du gaz naturel, ou l'oléoduc Équateur-Colombie pour le transport du pétrole brut. Cette perspective fermée du développement des ressources a fortement retardé la croissance économique et énergétique de l'Amérique latine.

Aujourd'hui cependant, les possibilités d'intégration, notamment dans le secteur du gaz naturel, sont au centre des perspectives d'avenir. Ainsi, en Argentine, en Bolivie, au Pérou et au Venezuela, il existe des débouchés dans l'exportation de gaz naturel. L'interconnexion de ces sources d'énergie excédentaires aux centres non alimentés du Chili et du Brésil offre un marché considérable. Le réseau continental d'alimentation en gaz naturel qui en résulterait, concentré dans la région Sud (voir la figure 1), justifierait l'augmentation des activités d'exploration gazière, offrirait des débouchés dans le domaine de la production d'énergie thermique et permettrait de vendre plus de pétrole et de ses dérivés à l'exportation. Des débouchés de ce type se profilent en outre dans la construction d'oléoducs et l'expansion des interconnexions électriques.

Débouchés actuels dans le secteur du gaz naturel

Le gaz actuellement consommé dans la région métropolitaine chilienne consiste essentiellement en gaz manufacturé distribué en bouteilles ou par le biais d'un réseau municipal. Au cours des dernières années, le gaz naturel a cependant connu un nouvel essor sur le marché énergétique chilien. En mai 1997, le consortium international GasAndes distribuera du gaz naturel dans la région centrale du Chili, qui comprend Santiago. En outre, cinq autres grands projets de gazoducs sont actuellement à l'étude. Ces conduites achemineraient le gaz naturel de sources argentines et boliviennes vers plusieurs régions de la République chilienne. Face à l'élan proposé du gaz naturel sur le marché énergétique chilien au cours des quelques prochaines années, GasAndes estime que, d'ici 2010, la demande de gaz naturel dans les secteurs industriel, résidentiel et commercial et dans les domaines des transports et de la production électrique, atteindra 11 985 000 m³ par jour.

En outre, les débouchés dans le secteur du gaz naturel ont attiré l'attention de plusieurs investisseurs étrangers de taille. Par exemple, l'entreprise canadienne NOVACORP

International est un important partenaire des projets de METROGAS, GASANDES et NUEVA RENCA, ayant à ce jour investi jusqu'à 70 millions de dollars US en Argentine et au Chili.

À la lumière de l'évolution prévue de la consommation, ce rapport décrira succinctement les secteurs du gaz manufacturé et du gaz de ville et s'attardera davantage sur les nouveaux débouchés dans le créneau du gaz naturel qui façonnent le paysage énergétique chilien actuel.

L'idée s'est avérée fructueuse... la décharge de La Parra sert à la production de biogaz. Aujourd'hui, le biogaz provenant des sites d'enfouissement de La Errázuriz et de Barros de Chillán... la production de gaz émanant des déchets a été mis au point et permet aujourd'hui la production de 30 % du gaz manufacturé de Santiago.

La norme... a été appliquée... une société privée de distribution... Valparaiso et Viña del Mar. Dans ce cas, le gaz manufacturé est produit par une unité de distillation de charbon... installation de gaz à l'eau.

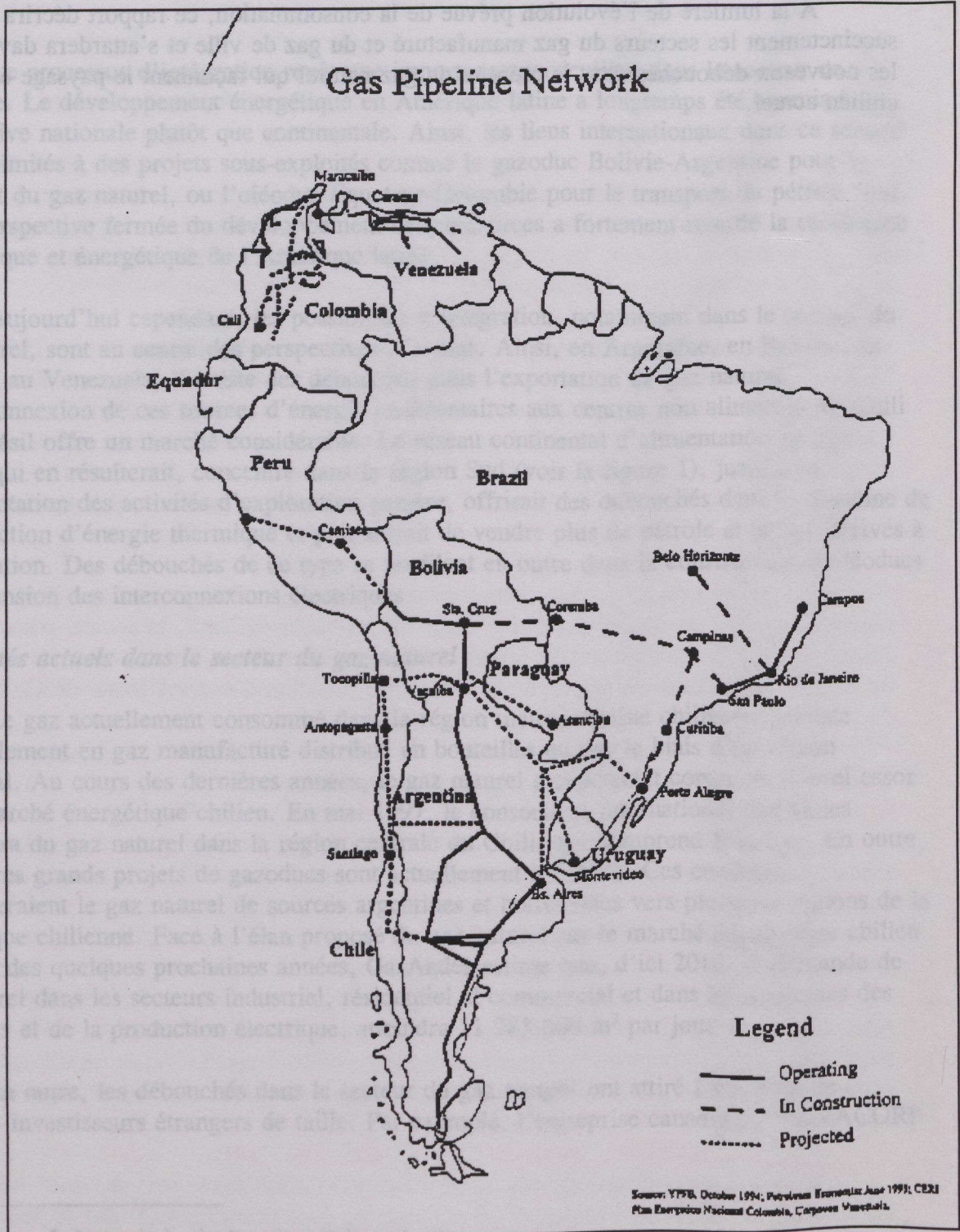
Jusqu'en 1986, le gaz manufacturé... Concepción et Talcahuano par GAS CONCEPCION... énergétique de Huachipato. Il s'agit d'une... Devant l'utilisation croissante de... construire sa propre unité de production... L'installation fut mise en service en 1986... (4,5 millions de pieds cubes par jour), précédant...

Le gaz de ville... est un mélange de gaz naturel et de gaz manufacturé... du craquage du pétrole ou de la combinaison de... du biogaz. Le gaz produit dans les usines sidérurgiques, les hauts fourneaux ou les hauts fourneaux, est généralement dans ce secteur.

À l'heure actuelle, l'utilisation... se limite à certains secteurs de la région V (Valparaíso et Viña del Mar), la région métropolitaine (excluant le centre de Santiago et les secteurs de la Providencia), La Florida et Puñuco, la région VII (Concepción et Talcahuano) et la région VIII (Puerto Varas, Puerto Natales et Puerto Fuy). À l'exception de la région VIII, où le gaz manufacturé produit par l'ENEL... Il est produit... et distribué par des sociétés privées. La consommation de gaz de ville... la consommation de gaz de ville... représente environ 0,5 % de la consommation énergétique...

CARTE/LIGNES D'EXPLORATION

Gas Pipeline Network



5.2 GAZ MANUFACTURÉ ET GAZ DE VILLE

Le gaz manufacturé provient principalement du craquage de dérivés du pétrole et, dans une moindre mesure, de la décomposition des matières enfouies dans les décharges contrôlées. Il est distribué dans des bouteilles.

Depuis 1978, GASCO, une société privée de distribution de gaz manufacturé établie à Santiago, mène en collaboration avec la municipalité de Santiago des études sur la production et l'utilisation du biogaz généré par les décharges.

L'idée s'est avérée fructueuse puisque, depuis 1982, la décharge de La Feria sert à la production de biogaz. Aujourd'hui, on utilise du biogaz provenant des sites d'enfouissement de Lo Errázuriz et de Cerros de Renca. Le procédé d'extraction du gaz émanant des déchets a été mis au point au Chili et a permis la production de plus de 30 % du gaz manufacturé de Santiago.

La même technologie a été appliquée depuis 1988 par GASVALPO, une société privée de distribution établie à Valparaíso et Viña del Mar. Dans ce cas, le gaz manufacturé est produit par une usine de distillation du charbon et une installation de gaz à l'eau.

Jusqu'en 1986, le gaz manufacturé distribué à Concepción et Talcahuano par GAS CONCEPCIÓN, une société privée, était produit à l'usine sidérurgique de Huachipato. Il s'agissait d'un mélange de gaz de cokerie et de hauts fourneaux. Devant l'utilisation croissante de gaz par sa propre usine, l'entreprise a dû construire sa propre unité de production, choisissant une technologie à base de charbon. L'installation fut mise en service en 1986. Sa capacité est de 140 000 m³ par jour (4,9 millions de pieds cubes par jour), permettant donc de remplacer complètement le gaz auparavant fourni par l'acierie.

Le gaz de ville, distribué par un réseau souterrain, est un mélange de gaz naturel et de gaz manufacturé, qui provient de la distillation du charbon, du craquage du naphta ou de la combinaison de l'une de ces opérations avec du biogaz. Le gaz produit dans les usines sidérurgiques, comme le gaz de cokerie ou le gaz de hauts fourneaux, entre généralement dans ce secteur.

À l'heure actuelle, l'utilisation du gaz de ville se limite à certains secteurs de la région V (Valparaíso et Viña del Mar), la région métropolitaine (essentiellement le centre de Santiago et les secteurs de la Providencia, Las Condes et Ñuñoa), la région VIII (Concepción et Talcahuano) et la région XII (Punta Arenas, Puerto Natales et Puerto Porvenir). À l'exception de la région XII, où le gaz naturel est produit par l'ENAP, les régions mentionnées ci-dessus sont alimentées en gaz fabriqué et distribué par des sociétés privées. Il convient de souligner que, sauf en ce qui concerne la région XII, la consommation de gaz de ville n'est pas très importante, puisqu'elle représente moins de 10 % de la consommation des combustibles domestiques dans les villes, et moins de 3 % de la consommation énergétique industrielle. À l'échelle nationale, le gaz de ville représente seulement 6 % de la

consommation totale d'énergie (en excluant l'essence naturelle et le gaz de pétrole liquéfié provenant du gaz naturel).

Étant donné que les marchés du gaz manufacturé, du gaz de ville ou d'autres types de gaz couramment utilisés offrent des possibilités d'investissement réduites voire inexistantes, cette étude se concentrera sur la production et la consommation du gaz naturel. En outre, ce créneau est actuellement au coeur des préoccupations de l'industrie énergétique du Chili, comme en témoignent clairement les données sur l'offre et la demande prévues.

5.3 PROJETS EN COURS DANS LE SECTEUR DU GAZ NATUREL

Six projets sont actuellement en cours au Chili, destinés à doter le pays d'un vaste réseau d'alimentation en gaz naturel. L'investissement total est évalué à 2 milliards de dollars US.

Projets concernant la région III

Deux projets d'alimentation de la région III sont à l'étude. Dans les deux cas, le point d'arrivée du gazoduc est Calama. Les conduites reliant Tocopilla, Mejillones et Antofagasta seraient considérées comme secondaires. Le marché cible pour les deux projets est l'industrie minière et le secteur de la production thermoélectrique dans la région.

Le gazoduc Bolivie-Chili (« Norandino ») : Ce gazoduc relierait le sud-est de la Bolivie au Chili, en passant par la région d'Ollagüe. Le projet relève d'un consortium formé des sociétés YPFB (45 %), BHP (45 %) et de l'ENAP (10%). Le gazoduc s'étendrait sur 1 100 km et représenterait un investissement de 300 millions de dollars. Les investisseurs ne sont pas particulièrement intéressés à promouvoir la distribution de gaz dans la région.

Le calendrier du projet n'a pas encore été divulgué. En effet, avant d'entreprendre les travaux de construction, le consortium doit recueillir des renseignements sur la taille des gisements existants dans la région et sur l'itinéraire du gazoduc.

Le gazoduc Argentine du Nord-Chili (projet « Atacama ») : Ce projet prévoit la construction d'un gazoduc de 725 km. Le consortium chargé du projet regroupe les sociétés américaines William International Pipeline et CMS Energy, avec l'éventuelle intégration de deux entreprises argentine et chilienne. L'investissement total serait de l'ordre de 500 millions de dollars US. Le calendrier des travaux n'a pas encore été divulgué.

Projets concernant la région centre-sud

Le projet « Gas Andes » : Ce projet est actuellement en cours et vise à augmenter la capacité du gazoduc centre-ouest actuel en Argentine et à construire un gazoduc reliant la province argentine de Mendoza à Santiago, en passant par Cajón del Maipo au centre du Chili. En outre, l'alimentation de Valparaíso et de Vina del Mar est envisagée.

Le consortium regroupe les sociétés chiliennes Chilgener (10 %), Gasco (10 %) et Endesa (10 %), l'entreprise canadienne Nova Corp. (40 %) et les sociétés argentines Techint (15 %) et Compañía General de Combustibles (15 %). Les producteurs de gaz prévoyant se joindre au projet à titre de fournisseurs sont Petrolera Santa Fe (Argentine), Santa Fe Energy (États-Unis), Monumental Oil (Royaume-Uni) et BHP (Australie).

L'investissement, qui s'étalera de 1995 à l'an 2000, est évalué à 879 millions de dollars US (284 millions de dollars pour le gazoduc, 195 millions pour la distribution et 400 millions pour l'amélioration de l'installation de Central Renca). Selon GasAndes, la mise en service du projet commencera en mai 1997.

Remarque : Dans le cadre du projet Gas Andes, Metrogas S.A. se chargera de la distribution du gaz naturel, alors que la société GasAndes S.A. en assurera le transport.

Le projet « **Gas Sur** » consiste en la construction d'un gazoduc reliant directement le bassin du Neuquén, en Argentine, à la région VIII du Chili. Le gazoduc, qui aurait un diamètre de 12 pouces, exigera un investissement de 180 millions de dollars US. Le processus de *lancement* est en cours. Aucun renseignement sur les concessions accordées par l'État ni sur les itinéraires ne sont disponibles. L'étude d'impact environnemental n'a pas encore été effectuée. L'exécution du projet relèvera du consortium GasAndes.

Le projet « **Transgas** » prévoit la construction d'un gazoduc dont le point de départ est situé dans la région de Loma La Lata dans la province argentine de Neuquén. Il franchira la frontière chilienne par le col de Butamallín, près de Concepción, puis se dirigera vers le nord. Le projet vise l'alimentation des régions métropolitaines V, VI, VII et VIII en gaz naturel.

Les sociétés partenaires sont Tenneco Gas (États-Unis, 30 %), British Gas (Royaume-Uni, 30 %), l'ENAP (Chili, 10 %) et YPF (Argentine, 10 %), auxquelles s'ajoutent les producteurs de gaz argentins Bridas, San Jorge, Pluspetrol et Astra (5 % chacun).

L'investissement prévu entre 1995 et l'an 2000 est évalué à 1,7 milliard de dollars US (670 millions de dollars pour le gazoduc, 330 millions pour la distribution, 600 millions pour la production d'énergie thermoélectrique et 100 millions pour la conversion des procédés industriels). Une partie du gazoduc devrait être mise en service en juillet 1997. L'exploitation des conduites secondaires commencerait en juillet 1998.

Dans le cadre du projet « Transgas », Distribuidora Gas de Chili S.A. assurera la distribution du gaz naturel, alors que Transgas se chargera du transport.

On ne sait pas encore avec précision si le marché chilien générera une demande suffisante, du moins à court terme, pour justifier la construction de deux gazoducs. Bien que

le projet GasAndes soit déjà en cours, Transgas étudie déjà la possibilité d'en construire un deuxième.

Projets concernant la région XII

Le gazoduc Argentine-Punta Arenas (pointe sud du Chili) (Projet « Methanex ») : Ce gazoduc acheminera directement le gaz naturel du sud de l'Argentine vers les usines de méthanol de Methanex Chili dans le secteur de Cabo Negro, à Punta Arenas. Methanex Chili est affiliée à la société canadienne Methanex Corporation. Ce projet permettra de doubler la capacité de production actuelle de l'usine, qui se classera alors au premier rang mondial des producteurs de méthanol. Le gazoduc est actuellement en cours de construction et devrait être mis en service avant octobre 1996. L'investissement associé à ce projet s'élève à 50 millions de dollars US.

Projets de distribution en cours

Un des projets en cours relève du consortium Metrogas. Metrogas S.A. regroupe les sociétés Gasco (Chili, 40 %), Copec (Chili, 22,5 %), Chilgener (Chili, 10 %), Enagás (Chili, 7,5 %), Lone Star Gas Company (États-Unis, 10 %) et Novacorp (Canada, 10 %). Entre 1995 et l'an 2000, Metrogas S.A. affectera 115 millions de dollars US à l'expansion du réseau de distribution existant de la région métropolitaine. L'*anneau de distribution* prévu s'étendra sur 144 kilomètres, dans 24 quartiers de Santiago. Cette installation servira de base à la formation d'un groupe de réseaux alimentant les foyers en gaz naturel. En outre, à partir de 1998, un investissement annuel de 25 millions de dollars US sera consacré à l'expansion des réseaux de distribution. L'investissement total prévu par Metrogas, entre 1995 et l'an 2000, se montera à 312 millions de dollars.

PLE International, du Royaume-Uni, et JRI Engineering, du Chili, entreprendront une étude de conception du réseau de distribution de gaz naturel de *Gas de Chili* desservant Santiago, Concepción, Valparaíso et d'autres régions. La phase initiale de l'étude nécessitera un investissement de 1,3 million de dollars US. Le projet Transgas s'achèvera avec les travaux de construction, qui devraient débiter en septembre 1997 et qui représentent un investissement additionnel de 75 millions de dollars. Le réseau de distribution desservira quelque 300 utilisateurs industriels.

5.4 OFFRE ET DEMANDE DANS LE SECTEUR DU GAZ NATUREL

Le marché potentiel du gaz naturel au Chili comprend quatre grands créneaux, à savoir la production d'électricité, l'industrie, les secteurs résidentiel et commercial et celui des transports. Au cours des dernières années, la propreté, les économies et l'efficacité accrue du gaz naturel ont fortement attiré l'attention. Ainsi, de considérables investissements ont déjà été réalisés pour le développement du marché de ce nouveau combustible. À Santiago et dans les régions avoisinantes, l'offre stable d'un combustible moins cher et plus propre pourrait complètement modifier les habitudes de consommation énergétique du Chili.

Selon les prévisions de GasAndes, la disponibilité de gaz naturel sur le marché chilien pourrait, en l'espace de dix ans, susciter une demande de 17,54 milliards de mètres cubes. En vingt ans, la consommation devrait atteindre 60,24 milliards de mètres cubes.

Estimation de la demande de gaz naturel

(En milliers de mètres cubes par jour)

	Secteur industriel	Secteurs résidentiel et commercial	Transports	Production d'électricité	TOTAL
1997	862	212	4	742	1 820
2000	1 263	397	34	1 942	3 636
2005	1 459	706	106	4 742	7 013
2010	1 683	1 014	289	8 999	11 985

Source : Rapport annuel de Metrogas, 1995

Demande dans le secteur de la production d'électricité

L'estimation de la croissance de la demande de gaz naturel dans le secteur de la production d'électricité (centrales thermoélectriques) se base sur la mise en service prévue de sept nouvelles centrales. La première installation devrait être terminée entre 1997 et 1998, la deuxième en janvier 1999. Au cours des quinze premières années de mise en oeuvre des projets, la production devrait atteindre 2 000 mégawatts. Pour générer une telle quantité d'électricité, la consommation de gaz naturel devra augmenter à 10 millions de mètres cubes par jour.

Demande dans le secteur industriel

Les possibilités d'utilisation du gaz naturel dans le secteur industriel sont multiples et comprennent notamment le séchage par utilisation de chaleur, les fonderies, la fabrication du verre, de la céramique et de la porcelaine, l'industrie alimentaire, la métallurgie et les textiles. L'accroissement de la demande dans ce secteur a été calculé à partir de sondages, d'analyses et de l'observation de la consommation de 120 entreprises (représentant 80 % des consommateurs) dans la région métropolitaine. Selon les prévisions de GasAndes, le gaz naturel concurrencera directement les dérivés du pétrole au cours des trois prochaines années. En effet, son chiffre d'affaires dans le secteur industriel devrait enregistrer une hausse de 50 % d'ici la fin de 1999. Par la suite, le taux de croissance annuel diminuera pour se stabiliser à 3 %.

Demande dans le secteur résidentiel

Selon les prévisions optimistes des sociétés gazières, la demande de gaz naturel dans le secteur résidentiel augmentera de 20 % en 1997 et pourrait sextupler au cours des vingt premières années de la disponibilité de gaz naturel sur le marché. La distribution de gaz

naturel aux particuliers permettrait d'offrir un combustible propre, facilement accessible et peu coûteux, procurant ainsi une meilleure qualité de vie à de nombreux Chiliens. Cependant, malgré les prévisions de GasAndes, le changement des habitudes de consommation en faveur du gaz naturel soulève nombre de problèmes. En premier lieu, il faudrait convertir tous les appareils fonctionnant actuellement au propane, au butane ou au kérosène. Le coût de cette conversion ne serait accessible qu'à une minorité d'utilisateurs métropolitains. En deuxième lieu, en dépit d'une source d'approvisionnement plus abondante, la connexion d'un tel nombre de foyers au réseau de distribution constitue une tâche d'envergure. Enfin, les familles chiliennes ont dans l'ensemble appris à gérer efficacement leur réserve de combustible, mois par mois. Le gaz distribué de façon continue sera plus difficile à surveiller, ce qui pourrait facilement susciter des craintes de surconsommation, d'erreurs de facturation et d'une perte de contrôle.

Demande dans le secteur des transports

L'un des problèmes actuels les plus graves au Chili est le degré de pollution atmosphérique très élevé de la région de Santiago. Comme l'ensemble du secteur chilien des transports relève d'entreprises privées, la concurrence a conduit à la prolifération des autobus. Le problème de la pollution de l'air dans la région métropolitaine est, dans une large mesure, attribuable au nombre considérable d'automobiles et d'autobus à moteur diesel.

Comme GasAndes le soutient, le gaz naturel offre une bonne solution au problème de la pollution atmosphérique. Contrairement au carburant diesel, dont la combustion incomplète entraîne l'émission de fumée noire dans l'environnement, la combustion du gaz naturel est complète, réduisant donc le nombre de particules en suspension dans l'air. Les gaz d'échappement d'un véhicule fonctionnant au gaz naturel sont incolores, inodores et beaucoup moins nocifs pour la population. À la lumière de ces avantages, GasAndes entend transformer jusqu'à 18 000 véhicules, pour les convertir à cette nouvelle source d'énergie, avant 2007. Selon les estimations, la demande journalière devrait atteindre 289 000 m³ d'ici 2010.

Malgré ces prévisions optimistes dans le secteur des transports, la conversion au gaz naturel se heurte à des obstacles considérables. Les pouvoirs publics n'ont jamais établi de mesures incitant à l'utilisation accrue du gaz naturel en vue de protéger l'environnement. Les normes actuelles régissant les émissions de contaminants visent à laisser le marché déterminer l'ensemble de la demande, d'où les conditions existantes. Il est peu probable que cette situation change, sauf si les pressions de la population en faveur de la protection de l'environnement prenaient une tournure beaucoup plus radicale.

De toute évidence, les sociétés de transport se tourneront vers le gaz naturel seulement si cette ressource est rentable (c'est-à-dire si le coût de conversion des véhicules et du gaz est équivalent, voire inférieur, à celui du carburant diesel). D'un point de vue technique, le coût de conversion d'un moteur s'élève actuellement à 2 000 \$ US pour un autobus, et à 1 000 \$ pour une automobile. En outre, cette opération augmente de

1 200 kilogrammes le poids d'un autobus; le remplissage du réservoir prend quant à lui 12 minutes. D'après les propriétaires de ces parcs, le gaz naturel ne fera probablement pas son entrée sur le marché suite à la conversion d'anciens modèles, mais plutôt par le remplacement progressif du matériel existant ne satisfaisant plus aux normes de sécurité. Selon cette analyse, il faudra donc attendre cinq ans avant de voir des autobus fonctionnant au gaz naturel en circulation. Ce type de véhicule pourrait cependant devenir une réalité au début du prochain siècle.

5.5 AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU GAZ NATUREL

Lors des discussions et des études sur l'avenir du gaz naturel en tant que nouvelle source d'énergie au Chili, un certain nombre d'avantages ont été cités.

Respect de l'environnement

Le gaz naturel offre la possibilité d'utiliser un carburant naturel propre.

- * La production ne cause aucun dommage irréversible à la nature.
- * Les effets du gaz naturel sur l'environnement sont considérablement moins polluants que les autres sources d'énergie.

Économie et rentabilité

- * Le gaz naturel pourrait alléger les factures d'électricité, car il fournirait aux centrales thermoélectriques une source d'énergie bien moins chère.
- * L'utilisation du gaz naturel ne nécessite pas d'investissements importants et permet de réduire les coûts d'approvisionnement.
- * Cette ressource représente un investissement rentable, car elle utilise un réseau déjà en place en Argentine et dans plusieurs régions du Chili. La distribution du gaz pourrait également s'effectuer par le biais d'un réseau intégré dans la pointe sud du continent.
- * L'investissement est rentable et permet de maintenir un haut degré de compétitivité.
- * La combustion complète optimise le pouvoir calorifique du gaz, augmentant donc la rentabilité.
- * Ne nécessitant pas de stockage, le gaz naturel permet de gagner de l'espace.

Sécurité

- * L'approvisionnement stable et ininterrompu des foyers et des entreprises est garanti.

Marché ouvert et non monopolistique

- * La liberté d'accès est assurée par l'utilisation d'un gazoduc pour le transport.
- * Les monopoles ou les oligopoles ne sont pas permis et le transport est fourni de façon non discriminatoire.

- * Les utilisateurs industriels peuvent choisir leurs fournisseurs et s'approvisionner directement auprès d'eux.
- * La compétitivité des prix est assurée par le système de libre marché.

Polyvalence

- * Le gaz naturel offre de nombreuses possibilités d'utilisation, dans les secteurs résidentiel, industriel et commercial et pour la production d'électricité.

II. Inconvénients du gaz naturel en tant que source d'énergie

Malgré les avantages qu'il offre, le gaz naturel présente quelques inconvénients, dont le premier touche l'environnement. Si cette nouvelle source d'énergie évite le problème des particules en suspension dans l'air émises lors de la combustion du carburant diesel ou du charbon, elle n'en entraîne pas moins un nouveau risque lié à l'augmentation des niveaux d'ozone à basse altitude.

En outre, bien que l'utilisation du gaz naturel en tant que combustible soit plus propre et plus économique, les consommateurs éventuels montrent des réticences à l'égard des coûts de conversion. Par exemple, ils sont généralement d'environ 2 000 \$ US pour un autobus. Pour un taxi, les coûts s'élèvent à 1 000 \$, ce qui pourrait s'avérer hors de portée des utilisateurs éventuels.

5.6 APERÇU DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL EN AMÉRIQUE LATINE

L'étude du secteur du gaz naturel à l'échelle de l'Amérique latine montre que l'industrie en est à ses balbutiements. Actuellement, seule l'Argentine est dotée d'installations nationales de transport de gaz naturel. Quelques grands centres urbains comme Sao Paulo, Caracas et Santa Fe de Bogota comptent des sociétés de distribution locales alimentant les centrales électriques et les utilisateurs industriels. En outre, la Colombie envisage l'expansion de ses activités de distribution de gaz ainsi que l'exploitation de réserves de gaz naturel découvertes récemment dans le pays.

Compte tenu des possibilités économiques, environnementales et énergétiques qu'offre le gaz naturel au Chili, le développement des marchés et de l'utilisation de cette ressource abondante pourrait représenter le débouché le plus stimulant du secteur énergétique d'Amérique latine. Les projets visant à intégrer les réseaux énergétiques d'Argentine et du Chili, ainsi que ceux du Venezuela et de la Colombie, sont au centre de nombreuses discussions et négociations. L'accès aux conduites principales peut en outre stimuler l'expansion rapide des réseaux de distribution ainsi que l'investissement en biens d'équipement fonctionnant au gaz. Ce phénomène favoriserait l'essor des investissements dans le secteur des produits de base qui se chiffrent en milliards de dollars.

Au Venezuela, un projet aux retombées financières encore plus importantes est actuellement en cours relativement à l'exploitation du gaz naturel liquéfié du gisement de Cristóbal Colón destiné au marché du sud des États-Unis. En outre, des négociations sont actuellement en cours relativement à une installation de gaz naturel liquéfié à Trinidad et à l'exploitation d'une conduite de gaz naturel reliant le Venezuela, les pays d'Amérique centrale et le Mexique.

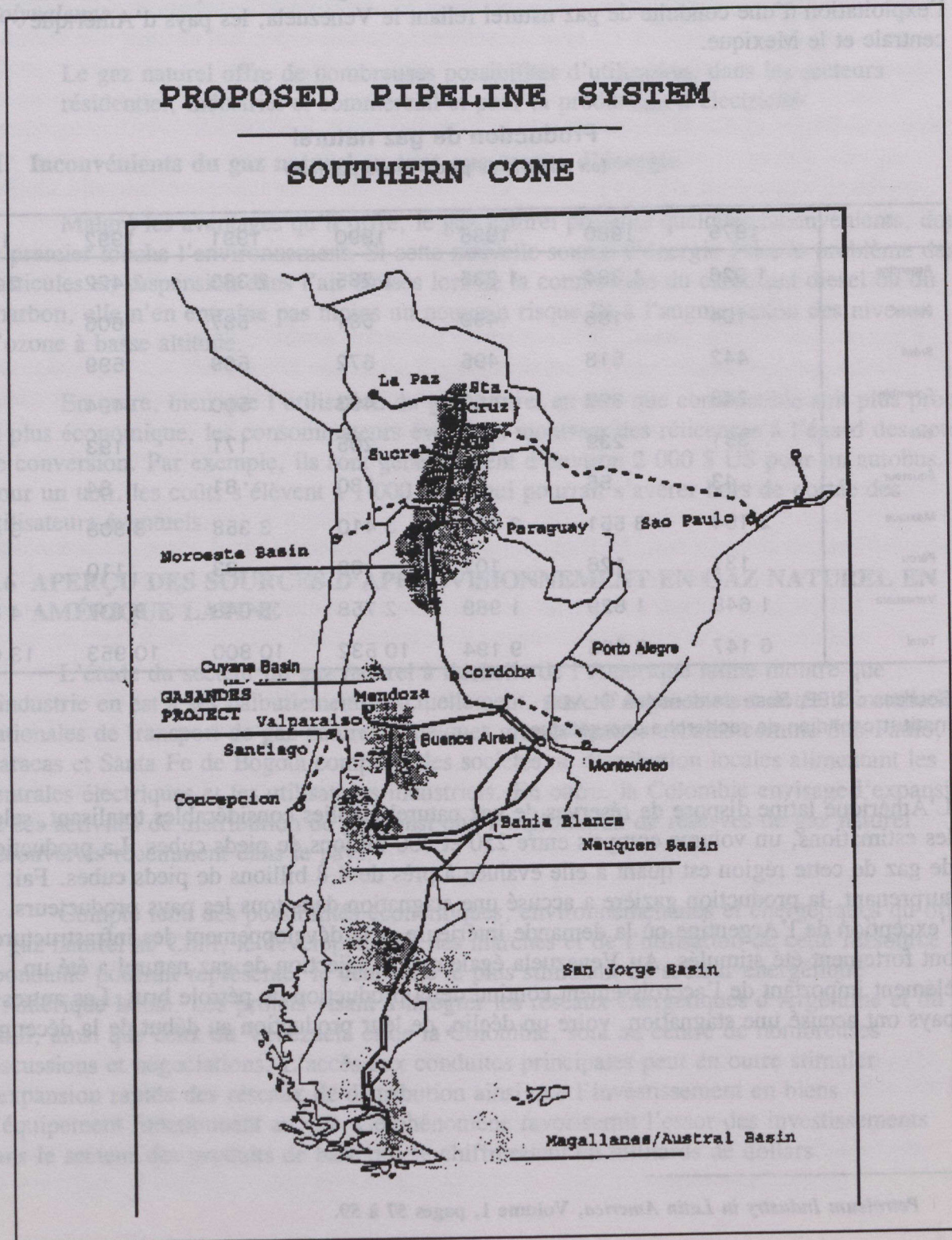
Production de gaz naturel
(en millions de pieds cubes par jour)

	1975	1980	1985	1990	1991	1992	1993
Argentine	1 026	1 394	1 935	2 285	2 383	2 422	2 574
Bolivie	104	186	499	591	587	606	654
Brésil	442	518	495	572	589	599	572
Colombie	248	397	480	493	500	494	517
Chili	351	239	138	205	171	193	270
Équateur	43	55	86	130	81	84	90
Mexique	2 154	3 551	3 470	3 410	3 358	3 308	3 464
Pérou	131	126	102	88	83	110	90
Venezuela	1 648	1 829	1 989	2 758	3 048	3 137	4 853
Total	6 147	8 295	9 194	10 532	10 800	10 953	13 084

Sources : SIEE, Base de données OLADE
Institut canadien de recherche énergétique

L'Amérique latine dispose de réserves de gaz naturel établies considérables totalisant, selon les estimations, un volume compris entre 250 et 300 billions de pieds cubes. La production de gaz de cette région est quant à elle évaluée à près de 4,8 billions de pieds cubes. Fait non surprenant, la production gazière a accusé une stagnation dans tous les pays producteurs, à l'exception de l'Argentine où la demande intérieure et le développement des infrastructures ont fortement été stimulés. Au Venezuela également, l'injection de gaz naturel a été un élément important de l'accroissement continu de la production de pétrole brut. Les autres pays ont accusé une stagnation, voire un déclin, de leur production au début de la décennie⁴.

5.6 CARTE DU RÉSEAU DE GAZODUCS DANS LA POINTE SUD DE L'AMÉRIQUE LATINE



5.7 POLITIQUES GOUVERNEMENTALES ET CADRE RÉGLEMENTAIRE LIÉS AU SECTEUR DU GAZ

Politiques institutionnelles

La *Comisión Nacional de Energía*, ou Commission nationale de l'énergie (CNE), est l'organisme chargé d'instituer les politiques gouvernementales dans ce secteur. Le ministère des Mines en assure la surveillance et élabore les normes. Les normes de sécurité concernant les installations sont définies par la Superintendencia de Electricidad y Combustibles (Surintendance de l'électricité et des combustibles), qui en assure aussi la surveillance.

En règle générale, les pouvoirs publics ne veulent pas intervenir dans le processus de prise décisionnel concernant les projets en cours ou envisagés, considérant que ces décisions appartiennent aux sociétés privées.

Cadre réglementaire général

Les autorités gouvernementales ont aussi élaboré le cadre réglementaire du secteur du gaz naturel. La Loi de 1931 sur les services du gaz (décret législatif n° 323) régit les questions concernant la production, le transport, la distribution, les concessions, l'exploitation des services, l'établissement des prix et autres aspects pertinents. Le texte comporte cependant quelques lacunes, notamment en ce qui a trait aux concessions, à l'exploitation et à la fourniture du gaz, aux conditions de sécurité et aux méthodes d'établissement des prix. Les pouvoirs publics ont donc entrepris, en collaboration avec les sociétés privées, l'étude des changements devant être apportés à la loi en vue de permettre le développement du secteur dans un cadre réglementaire moderne tendant à promouvoir la mise en oeuvre de projets dans un contexte concurrentiel de libre marché.

En octobre et juillet 1995, certains changements ont déjà été introduits et une nouvelle série de règlements a été édictée. Les règlements, qui modifient la loi de 1931, fixent les normes présidant à l'octroi de concessions provisoires et permanentes dans le secteur du transport et de la distribution du gaz naturel. En outre, ils énoncent les normes de sécurité ainsi que les exigences à respecter en matière de transport et de distribution.

Structure de prix

Les prix du gaz manufacturé comme ceux du gaz naturel sont régis par la Loi 18 856 de 1989, qui constitue une modification du décret législatif n° 323 (1975). La loi stipule que les sociétés fournissant du gaz aux consommateurs peuvent fixer à leur gré les prix du produit et de tout autre service connexe. La structure de prix que les sociétés de distribution de service public établissent doit définir les régions dans lesquelles les prix de vente aux consommateurs ne devraient pas être discriminatoires. Étant donné que la région XII possède les caractéristiques d'un monopole, la Loi 18 856 prévoit une série de tarifs dans cette zone. En fait, la région compte un seul fournisseur de gaz naturel et une seule société de distribution.

Au chapitre des taxes et des droits douaniers, le secteur du gaz naturel est soumis aux mêmes exigences que celui des biens de consommation, à savoir à des droits de douane de 11 % ainsi qu'à une taxe sur la valeur ajoutée de 18 %.

5.8 DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX

Dans une perspective continentale, l'introduction en Amérique du Sud du gaz naturel comme source d'énergie et les projets qui en découlent illustrent l'importance grandissante de cette forme d'énergie dans un certain nombre de pays. Le réseau de gazoducs prévu dans le Cône sud témoigne de l'engagement clair qu'a pris le secteur privé afin de favoriser la croissance de ce secteur au-delà du XX^e siècle.

Dans une perspective locale, le secteur chilien du gaz naturel se distingue par son dynamisme tant au plan du nombre et de l'envergure des projets en cours que de son potentiel de croissance. Plus particulièrement, le rythme auquel se multiplient les projets de construction de gazoducs et de distribution et la demande prévue de gaz naturel dans les industries, les entreprises, les résidences et les secteurs des transports et de la production d'électricité (dans le contexte des politiques visant l'intégration énergétique dans le Cône sud) révèlent l'abondance des débouchés commerciaux actuels et à venir dans ce secteur.

En effet, les investissements étrangers dans cette région dépasseront les deux milliards de dollars US (chiffres provisoires) uniquement pour ce qui est des six projets déjà mentionnés. Deux sociétés canadiennes, Nova Corp. et Methanex Corporation, ont investi de fortes sommes dans l'élaboration de projets qui annoncent une croissance et une rentabilité soutenues jusqu'au prochain siècle. Des sociétés britanniques, allemandes, japonaises, américaines et australiennes ont également injecté des fonds importants dans ce secteur (sans oublier les investissements effectués par les entreprises locales). L'émergence de consortiums internationaux dans les domaines de la construction de gazoducs, du transport et de la distribution de gaz naturel, de l'ingénierie et de la conception des gazoducs illustre une autre facette du dynamisme du secteur et démontre la volonté de former des coentreprises prometteuses avec des sociétés tournées vers la croissance ainsi que la viabilité de telles associations dans un climat économique vigoureux.

Cette conjoncture économique, conjuguée à une réglementation sur les investissements et à un cadre réglementaire sectoriel favorables, rend les débouchés commerciaux intéressants dans un certain nombre de domaines.

Les tableaux de la présente section donnent un aperçu des débouchés commerciaux et des projets qui se présentent dans ce secteur.

Accès au marché

Pour réussir sur le marché chilien, l'exportateur doit y assurer une présence soit par le biais d'un partenariat stratégique en retenant les services d'un représentant local, soit en y ouvrant un bureau. De fait, la plupart des projets dans le secteur du gaz naturel sont réalisés

dans le cadre d'alliances conclues avec des sociétés chiliennes ou étrangères, ou les deux. Pour entrer sur le marché, il faut communiquer fréquemment avec ses principaux acheteurs, mener des campagnes de commercialisation dynamiques et démontrer son engagement envers le marché. De bons contacts et une bonne connaissance du marché sont indispensables à l'exportateur qui fournit du matériel ou des services et qui doit assurer le service après-vente.

Il est nécessaire de se tenir au courant des activités, d'être au fait des projets à venir et d'être prêt à soumissionner avant même la phase d'approvisionnement du matériel. Un représentant local peut offrir de tels services en maintenant des contacts informels au sein du secteur.

Selon la conjoncture économique au Canada, l'assemblage ou la fabrication d'un produit ou d'une composante au Chili peut être justifié afin de pallier les inconvénients liés aux frais de transport. Le Chili peut également constituer une bonne base d'où exploiter le marché régional en pleine croissance. Dans cette optique, un grand nombre de sociétés canadiennes ont choisi de former des alliances stratégiques et de conclure des accords de coproduction avec des entreprises chiliennes.

La clé du succès à long terme de l'exportateur, que ce soit dans le cadre d'une alliance ou d'une coentreprise, reposera sur la solidité et la réputation de son partenaire et sa capacité de se rapprocher de la collectivité.

Domaines présentant des débouchés commerciaux

Domaine ou activité

Débouchés

Construction de gazoducs	Technologie, matériel, services d'ingénierie et de conception.
Distribution (réseaux actuels et à venir)	Technologie, matériel, services d'ingénierie et de conception, pièces.
Consommation industrielle (notamment dans les industries du papier, du cuivre, du ciment, du textile, de la céramique, du verre)	Les industries situées à Santiago bénéficieront d'une période de conversion de trois ans, une fois établi l'approvisionnement en gaz naturel. Elles auront besoin de matériel de remplacement ou de conversion et de pièces, tant pendant qu'après la conversion.
Entreprises, résidences et secteur des transports	Technologie, matériel, pièces, appareils au gaz naturel. Dans le secteur des transports : matériel de conversion à prix concurrentiels, autobus, pièces, etc.
Production d'électricité	Centrales alimentées au gaz naturel. Matériel, pièces et technologie.

PROJETS DANS LE SECTEUR DU GAZ NATUREL

PROJET	RÉGION DESSERVIE	Mise en service	SITUATION	Investissement (millions \$ US)
Gas Andes	Région métropolitaine et région V	Mai 1997	-Concession approuvée -Processus de lancement terminé -Étude environnementale terminée -85 % du tracé du gazoduc négocié	284,1 (111 au Chili)
TransGas	VIII, VII, VI, V et région métropolitaine	Juillet 1997	-Concession approuvée -Processus de lancement en cours -65 % du tracé du gazoduc négocié -Examen de l'étude environnementale en cours	689 (438 au Chili)
Gas Sur (participation de GasAndes)	VIII	Deuxième semestre de 1997	-Processus de lancement en cours -Aucune concession	180
Methanex	Usine de méthanol (Punta Arenas)	Octobre 1996	-En construction	50
Projet Atacama (nord de l'Argentine-Chili)	III	-	-Étude en cours	500
Projet « Norandino » (Bolivie-Chili)	III	-	-Étude en cours	300
Réseau de distribution Metrogas (participation de GasAndes)	Région métropolitaine	Avril 1996	-Processus de concession en cours	60
Réseau de distribution Gas de Chili (participation de Transgas)	300 industries à Santiago, à Concepción, à Valparaíso et dans d'autres villes	Septembre 1997	-Étude en cours	76

COPEC : Chili

Personne-ressource : Gonzalo Palacios
Directeur, Projets de gaz naturel
COPEC
Tél. : (56-2) 690-7000
Télec. : (56-2) 696-5063
Agustinas 1382
Santiago, Chili

Enagas : Chili

Personne-ressource : Coleman Porrott
Directeur général
Enagas
Tél. : (56-041) 235271
Télec. : (56-041) 235271
Tucapel 374, 8th Floor
Concepción, Chili

*****Voici d'autres entreprises de distribution de gaz :**

CODIGAS : Chili

Personne-ressource : Patricio Alborno
Marketing
Tél. : (56-2) 698-9303
Télec. : (56-2) 557-6841
Camino a Melipilla 11000
Maipu
Santiago, Chili

METROGAS : Chili

Personne-ressource : Jose Antonio Yazigi Ch.
Directeur du marketing
Tél. : (56-2) 332-0167
Télec. : (56-2) 332-0173
Metrogas
Av. El Bosque Norte 0177 11th Floor
Santiago, Chili

ANNEXE 1 PROJETS D'EXPLORATION EN COURS DE L'ENAP⁵

Virées d'évaluation

Onze virées d'évaluation ont été effectuées au Chili. Elles consistaient notamment en une analyse des données géologiques et géophysiques existantes et en un échantillonnage géochimique de la formation rocheuse en vue de déterminer quelles parties des bassins présentent des possibilités d'exploitation pétrolière. On a exécuté 90 % des travaux sur le terrain, et les essais de laboratoire en cours permettront de compléter l'évaluation.

Projets de l'ENAP dans le détroit de Magellan

Récupération par injection

L'étude de pré-faisabilité portant sur l'injection de gaz carbonique dans les champs pétrolifères situés dans le détroit de Magellan consiste essentiellement à prélever des échantillons et à analyser le pétrole brut provenant de deux gisements. Compte tenu des résultats préliminaires relatifs aux paramètres de base, il a fallu réévaluer la faisabilité de l'injection de gaz carbonique. Pour ce faire, on a fait appel à des spécialistes de la simulation et de l'exploitation sur le terrain dans le cadre de ce type d'activité. On a également examiné de quelle façon le gaz carbonique nécessaire serait approvisionné.

Projet d'exploration Springhill

L'exploration dans le cadre du projet Springhill s'est concentrée dans le secteur nord de la Terre de Feu, principalement dans les régions de Sombrero, de Victoria et de Campanario, jusqu'à Punta Degada Este sur le continent.

Projet du crétacé inférieur

La découverte de pétrole dans les roches volcaniques fracturées dans l'anomalie dite de Cisne constitue le résultat le plus intéressant obtenu lors de l'exploration du crétacé inférieur. Pour en estimer l'étendue réelle, il faudra procéder à une réinterprétation de la structure dans ce secteur. On a porté une attention particulière à l'étude des roches-réservoirs et des pièges dans les roches volcaniques fracturées situées dans la partie peu profonde de la couche datant du crétacé inférieur. Ainsi, l'exploration pourra se poursuivre au niveau des strates autres que celles de la formation de Springhill.

Méthane dans la couche de charbon

On a foré deux puits d'exploration dans le but d'effectuer une reconnaissance, de confirmer la présence de réserves et de prélever des échantillons de charbon destinés à une analyse de productivité. L'analyse qui permettra de sélectionner les parties des puits qui feront l'objet d'essais et d'évaluations sera effectuée dans le cadre d'un programme pilote.

ENAP, rapport annuel 1994, pages 14 et 15.

Projet de la région de la cordillère

Des contacts préliminaires avec des entreprises privées étrangères ayant manifesté leur intérêt pour cette région ont été effectués.

Projets d'exploration à l'extérieur du détroit de Magellan

Pedernales

La coentreprise formée de EUROCAN, NORCEN et de l'ENAP a décidé de restituer le bloc à l'État en raison des investissements élevés qui auraient été nécessaires pour entreprendre la phase d'exploration suivante. L'ENAP a procédé à une étude magnétotellurique complémentaire et à une réinterprétation des données sismiques qui l'ont incité à recommander des essais sur la structure Los Llanos située du côté est du lac salé Pedernales.

Copiapo

On a examiné le calcaire jurassique et les séquences sédimentaires volcaniques datant de l'âge triasique dans deux puits situés dans le secteur El Paton. Les deux puits ont été abandonnés, leurs gisements étant improductifs.

Projets réalisés avec des tiers

Dans le détroit de Magellan

Bloc du Lago Mercedes⁶

Dans la région du Lago Mercedes, un puits a continué de produire du condensat, accumulant 9 139 m³ pendant l'année.

Bloc du Lago Lynch⁷

Les participants ont négocié un contrat spécial d'exploitation avec l'État. La signature de l'accord a été reportée dans l'attente de nouveaux partenaires devant se joindre au projet.

À l'extérieur du détroit de Magellan

Bloc de la Depresión Intermedia de Arica⁸

Les partenaires ont demandé à l'État un permis d'exploration dans la région de la Depresión Intermedia de Arica. Un contrat spécial d'exploitation devrait être signé sous peu.

Anderman/Smith et Argerado (Chili) (33,3 %); ENAP (66,6 %)

ENAP (30 %); Anderman/Smith (45 %); Argerado (25 %)

Cardinal Resource (75 %); ENAP (25 %)

Bloc de Chillán⁹

Le relevé sismique entrepris en 1993 a été terminé. L'analyse des résultats de l'étude, qui couvre un territoire de 220 km, a conduit à la recommandation du forage d'un puits d'exploration dans la structure « Ñiquen A ». Les travaux ont débuté en 1995.

ENAP (50 %); YPF (50 %)

ANNEXE 2

CONTRATS SPÉCIAUX D'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

La présente annexe résume la Loi sur les contrats spéciaux d'exploitation pétrolière (décret législatif n° 1089).

Les principales dispositions de cette loi sont les suivantes :

- * On y définit les expressions « contrat spécial d'exploitation pétrolière », « entrepreneur », « compensation » et « contrat relatif à une activité pétrolière particulière ».
- * En vertu de cette loi, l'entrepreneur peut, si le contrat spécial d'exploitation pétrolière l'y autorise, exporter les hydrocarbures reçus à titre de compensation, sans avoir à respecter les règles en matière d'exportation, et en ayant la garantie qu'il peut disposer librement des devises étrangères provenant desdites activités d'exportation.
- * La loi stipule que l'État garantit à l'entrepreneur l'accès au marché des devises étrangères, dénommé « marché bancaire libre », ou à tout autre système susceptible de remplacer ce marché dans l'avenir, en vue de la conversion et du remboursement ultérieur, à l'étranger, des revenus provenant de la vente de ses propres équipements ou autres biens, conformément aux conditions énoncées dans le contrat.
- * La loi prévoit que l'entrepreneur sera assujéti à un impôt calculé directement en fonction du montant de sa compensation, qui est actuellement égal à 50 % de ladite compensation, ou encore qu'il peut être assujéti aux dispositions générales de la loi de l'impôt sur le revenu. Sans égard à ce qui précède, le président de la République peut autoriser, quel que soit le régime fiscal en vigueur, une réduction des impôts exigibles ou de la totalité ou d'une partie des impôts prévus dans la loi de l'impôt sur le revenu, équivalant à un pourcentage variant entre 10 et 100 %, par tranches de 10 %. Ce système, lorsqu'on l'applique, remplace tous les autres impôts directs ou indirects qui peuvent être perçus à l'égard de la compensation ou exigibles de l'entrepreneur; il demeure inchangé pendant toute la durée prévue du contrat.
- * En vertu de la loi, le président de la République est autorisé à réduire, par tranches de 10 % et jusqu'à un maximum de 100 %, les droits, frais, impôts ou cotisations et, de façon générale, tout autre paiement ou impôt susceptible d'être perçu directement ou indirectement sur les importations de machineries, équipements, matériels, pièces de rechange et articles ou biens employés dans le cadre des travaux d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures.
- * La loi stipule que les transferts d'hydrocarbures à l'entrepreneur à titre de paiement de sa compensation et les rachats effectués par l'État ou des sociétés d'État auprès de

- l'entrepreneur, ainsi que les contrats et documents de toutes sortes faisant état de ces activités, seront exempts de toute taxe.
- * Elle stipule que les paiements effectués à des sous-traitants étrangers, n'ayant pas d'adresse officielle au Chili, seront assujettis à un impôt de 20 % calculé en fonction de ces paiements et que cet impôt remplacera tous les autres impôts, directs ou indirects qui pourraient être perçus sur les paiements effectués aux sous-traitants. Le président de la République peut décider de réduire cet impôt par tranches de 10 %, jusqu'à un maximum de 70 %.
 - * Elle prévoit que les machines, équipements, instruments et outils, et toutes les pièces requises pour l'exécution d'un contrat spécial d'exploitation pétrolière peuvent entrer au pays en vertu du régime d'importation temporaire en vigueur pour une durée de cinq ans. Ce délai peut être prolongé par le directeur national des Douanes, selon les besoins et particularités du contrat.
 - * En vertu de cette loi, l'État est autorisé, à des fins d'expropriation, à déclarer comme « bien public » toute parcelle de terrain qui, par décret suprême publié par le ministère des Mines, a été déterminée par le président de la République comme étant nécessaire à la poursuite de travaux d'exploration et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures par des particuliers ou sociétés qui ont conclu des contrats spéciaux d'exploitation pétrolière avec l'État. Par ailleurs, des droits d'usage peuvent être exigés relativement à des activités de recherche, d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures menées par des personnes ayant conclu des contrats d'exploitation spéciaux avec l'État.
 - * Enfin, cette loi stipule que le régime, les avantages et les exemptions applicables aux entrepreneurs doivent demeurer inchangés pendant toute la durée du contrat.

ANNEXE 3

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ACTUELLEMENT EN SERVICE

REFINERÍA DE PETRÓLEO CONCÓN S.A.

Capacité de raffinage du pétrole : 10 500 m³ par jour.

Unité de distillation atmosphérique, unité d'hydrocraquage,
unités de distillation sous vide, unité de récupération de fractions légères,
unité de craquage catalytique, usine d'acide sulfurique,
unité de viscoréduction, usine de soufre,
unité de reformage, unités de traitement selon le procédé mérox,
unité d'alkylation et unités de traitement de l'amine.

PETROX S.A. REFINERÍA DE PETRÓLEO

Capacité de raffinage du pétrole : 14 000 m³ par jour.

Unités de distillation atmosphérique, usine d'éthylène,
unités de distillation sous vide, usine d'hydrogénosulfure de sodium,
unités de craquage catalytique, unité de récupération de fractions légères,
unités de viscoréduction, unités de traitement selon le procédé mérox,
unités de reformage et unités de traitement de l'amine.

INSTALLATIONS DE GREGORIO

Capacité de raffinage du pétrole : 1 650 m³ par jour.

Unité de distillation atmosphérique

INSTALLATIONS DE CULLEN

Capacité de traitement du gaz : 4,2 millions de m³ par jour.

Extraction et fractionnement du propane, du butane et de l'essence naturelle.

INSTALLATIONS DE POSESIÓN

Capacité de traitement du gaz : 9 millions de m³ par jour.

Récupération cryogénique du propane, du butane et de l'essence naturelle.

INSTALLATIONS DE CABO NEGRO

Capacité de récupération du liquide contenu dans le gaz : 1 400 m³ par jour.

Fractionnement du propane, du butane et de l'essence naturelle.

Société	Ventes de 1978	Ventes de 1977	Ventes de 1976
ENAP	1 430	1 057	520
Compañía	1 048	1 307	1 139
Petrox	675,3	748,8	401
Shell-Chile	219,1	448,9	187
Esso	844,4	582,5	251,1
Methanex	74,7	53,5	31
Comar	124,2	147,2	1,8
Gasco	126,8	147,4	29,1
Abastible	107,3	110,9	9,7
Petroquímica	30,4	42,6	8,9
Dow			
Codegas			
Sociedad Nacional de			
Industria			
Enferos	21,6	26,2	2,2
Enx S.A.	-	22,2	0,9
Ases	17,0	20,8	0,8

ANNEXE 4

VENTES ET BÉNÉFICES DES PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LE SECTEUR DU PÉTROLE ET DU GAZ NATUREL

Le tableau ci-dessous indique les ventes et les bénéfices réalisés par certaines sociétés du secteur du pétrole et du gaz naturel (les données de bon nombre d'entreprises, surtout celles du secteur du gaz, n'étaient pas disponibles, car il s'agit de jeunes entreprises ou consortiums qui participent à des projets en cours d'élaboration).

En millions de dollars américains

Société	Ventes de 1993	Ventes de 1994	Bénéfices de 1993	Bénéfices de 1994
ENAP	1 430	1 657	22,6	101,2
Copec	1 946	2 393	122,9	315,8
Petrox	675,2	740,8	21,1	40,1
Shell-Chile	510,1	448,9	18,7	16,2
Esso	334,4	383,7	16,5	5,1
Methanex	74,7	233,7	5,1	41,0
Comar	124,2	147,5	2,3	1,9
Gasco	126,6	147,4	31,2	29,1
Abastible	103,3	110,9	9,4	9,7
Petroquímica Dow	30,4	45,6	4,0	8,9
Codigas	-	37,2	-	1,7
Sociedad Nacional de Oleoductos	-	32,0	-	9,4
Enagas	21,6	26,5	1,9	2,5
Enex S.A.	-	22,5	-	0,9
Agas	17,0	20,4	0,4	0,8

Références

Personnes interrogées

- Albornoz, Patricio**, directeur général, CODIGAS, mars 1996.
Durney, Miguel, directeur, Planification et développement, ENAP, mars 1996.
Morales, Pedro, directeur du marketing, GasAndes, 8 février 1996.
Navarrete, Manuel, président par intérim, Asociación Gremial Metropolitana de Transporte de Pasajeros, 6 février 1996.
Portales, Andrés, chef de la division technique, Section du transport de surface, ministère des Transports et des Télécommunications, 2 février 1996.

Publications

- Comisión Nacional de Energía**, *El Sector Energía en Chile*, décembre 1993.
- Comisión Nacional de Energía**, *Balance Nacional de Energía 1975-1994 Chile*.
- Diario Oficial de la República de Chile**, *Reglamento de Seguridad para el Transporte y Distribución de Gas Natural*, 30 octobre 1995.
- Diario Oficial de la República de Chile**, *Reglamento Sobre Concesiones Provisionales y Definitivas para la Distribución y Transporte de Gas*, 8 juillet 1995.
- El Mercurio**, « Gobierno Inicia Estudios de Tercera Refinería de Petróleo », *Economía y Negocios*, 28 février 1996, p. B1.
- El Diario**, « US\$ 220 Millones es el valor del capital inicial de Metrogas », 8 mars 1996, p. 6.
- El Diario**, « PLE y JRI diseñarán la ingeniería de Gas de Chili », 16 février 1996, p. 8.
- El Diario**, « El anillo de Metrogas », 8 mars 1996, p. 6.
- El Mercurio**, « Petrox Aumentará la Producción de Combustibles », 9 février 1996, p. B5.
- El Diario**, « Inversión Extranjera representó 6% del PIB », 2 janvier 1996.
- Empresa Nacional de Petróleo**, *Annual Report 1994*.
- Estrategia**, « Novacorp Tiene Interés en Desarrollar Otro Gasoducto », 22 février 1996, p. 12.
- GasAndes**, *Gas Natural para Chili* (rapport de GasAndes), octobre 1994.
- López Blanco, José Luis**, *Some Aspects of the Chilean Legal System*, numéro d'inscription 86 300, Santiago, Chili, 1993.
- Metrogas**, *Gas Natural* (brochure), 1995.
- Publicaciones The South Pacific Mail SRL**, *Chili Inc. 1995 Sourcebook*, Santiago, Chili.
- Reinsch, Anthony E., Tissot, Roger R.**, *Petroleum Industry in Latin America*, volume 1, étude n° 64, Institut canadien de recherche énergétique, août 1995.



3 80440010 6305 2

VENTES ET BÉNÉFICES
DANS LE SECTEUR DU PÉTROLE ET DU GAZ

Le tableau ci-dessous présente les ventes et les bénéfices réalisés par les sociétés nationales et étrangères dans le secteur du pétrole et du gaz au Chili pendant la période 1980-1984. Les données sont exprimées en millions de dollars américains.

Société	Ventes (Millions de \$)	Bénéfices (Millions de \$)
ENAP	1 430	1 657
Petrobras	2 576	8 047
Esso	1 015	9 844
Shell	4 333	7 383
Mobil	747	7 383
Comar	1	1
Gasco	1	1
Abastible	1	1
Petroquímica	1	1
Dow	1	1
Codigos	1	1
Sociedad Nacional de Minería	1	1
Enagas	1	1
Enx S.A.	1	1
Agas	1	1

DOCS

CA1 EA917 93C33 FRE

Chili : rapport sur le secteur du
pétrole et du gaz. --

59196859

